



## **Revue technique et institutionnelle sur les Systèmes d'Information sur le Marché du Travail (SIMT) au Sénégal**

### **Sous traitant**

Observatoire Economique et Statistique d'Afrique  
Subsaharienne (AFRISTAT)

**mars 2011**

## Sommaire

<b>Sigles et abréviations .....</b>	<b>3</b>
<b>Résumé.....</b>	<b>4</b>
<b>I. Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>II. Sources et qualités des données sur le marché du travail.....</b>	<b>7</b>
<i>II.1. Enquête sur la population active et autres enquêtes auprès des ménages .....</i>	<i>7</i>
II.1.1. Enquête sur le travail des enfants au Sénégal (ENTES) .....	7
II.1.2. Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS) .....	8
<i>II.2 Base de données administratives .....</i>	<i>8</i>
II.2.1 Base de données des indicateurs socioéconomiques.....	8
II.2.2 Base de données des participants.....	9
II.2.3 Application de la Caisse de sécurité sociale.....	9
II.2.4 Base de données sur les entreprises.....	9
<b>III. Mesure du travail décent.....</b>	<b>10</b>
<i>III.1. Disponibilité des indicateurs sur le travail décent.....</i>	<i>10</i>
<i>III.2. Ajustement des questionnaires par rapport aux indicateurs non mesurables .....</i>	<i>15</i>
<i>III.3. Raisons principales de la non estimation des indicateurs mesurables.....</i>	<i>19</i>
<i>III.4 Récapitulatif des indicateurs estimés et publiés sur le travail décent .....</i>	<i>19</i>
<b>IV Gestion de l'information sur le marché du travail .....</b>	<b>21</b>
<i>IV.1. Principaux acteurs .....</i>	<i>21</i>
IV.1.1 Producteurs.....	21
IV.1.2. Utilisateurs .....	27
<i>IV.2. Fonctionnement du SMIT .....</i>	<i>27</i>
<b>V Programme de travail décent et coopération technique.....</b>	<b>29</b>
<i>V.1. Programme national de promotion du travail décent (PPTD) .....</i>	<i>29</i>
<i>V.2. Schéma Directeur de la Statistique .....</i>	<i>29</i>
<i>V.3. Politique nationale de l'emploi au Sénégal.....</i>	<i>29</i>
<i>V.4. Projet de coopération technique portant sur l'amélioration des statistiques.....</i>	<i>30</i>
<b>VI Plan de renforcement des capacités techniques et institutionnelles .....</b>	<b>30</b>
<i>VI.1 Créer un Comité National de suivi du SIMT.....</i>	<i>30</i>
<i>VI.2. Développer une enquête annuelle auprès des entreprises avec un volet important sur le travail décent.....</i>	<i>31</i>
<i>VI.3 Renforcer les capacités des acteurs du SIMT. ....</i>	<i>31</i>
<i>VI.4 Renforcer le dispositif de diffusion de l'information.....</i>	<i>31</i>
<b>VII. Conclusion et recommandations.....</b>	<b>32</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>34</b>
<i>Annexe 1 : Présentation des enquêtes ménages comportant des modules sur le marché du travail.....</i>	<i>34</i>
<i>Annexe 2 : Présentation des bases de données administratives.....</i>	<i>46</i>
<i>Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées .....</i>	<i>50</i>
<b>Références bibliographiques.....</b>	<b>52</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AFDS1	Agence du Fonds de Développement Social
AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
BADIS	Base de données des indicateurs socioéconomiques
BIT	Bureau International du Travail
CIF-OIT	centre International de formation de l'OIT à Turin
CITI	Classification Internationale Type par Industrie
CITP	Classification Internationale Type par Profession
CNP	Conseil National du Patronat
CNS	Conseil National de la Statistique
CNT	Conseil National du Travail
CPI	Consumer Price Index
CSS	Caisse de Sécurité Sociale
D1	Premier Décile
D9	Neuvième Décile
DASMO	déclaration annuelle de la situation de la main d'œuvre
DE	Direction de l'Emploi
DGT	Direction Générale du Travail
DPEE	Direction de la prévision et des études économiques
DR	Districts de recensement
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
DSTE	Direction de la Statistique du Travail et des Etudes
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ENTES	Enquête Nationale sur le Travail des Enfants du Sénégal
ESPS	Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal
FMI	Fonds monétaire international
IMT	Information sur le marché du travail
IPPTE	Initiative renforcée pour les pays pauvres très endettés
IPRES	Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MFFDS	Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social
NAEMA	Nomenclature des activités des Etats membres d'AFRISTAT
NSDD	Norme Spéciale de Diffusion des Données
OEF	Observatoire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PNE	Politique nationale de l'emploi
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	Parité du pouvoir d'achat
PPTD	Programme pays pour la promotion du travail décent
RECAP	Renforcer les capacités pour la production et l'analyse des indicateurs du travail décent
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDS	Schéma Directeur de la Statistique
SGDD	Système Général de Diffusion des Données
SIMT	Système d'information sur le marché du travail
SMIG	Salaires minimum interprofessionnel garanti
SNDS	Stratégie nationale de développement de la statistique
SSN	Système statistique national
VIH	Virus immuno déficience humain

## RESUME

AFRISTAT a réalisé la revue technique et institutionnelle du système d'information sur le marché du travail (SIMT) au Sénégal en mars-avril 2011. Cette revue s'inscrit dans le cadre du projet RECAP mis en œuvre par le centre International de l'OIT, avec l'appui financier de la Commission européenne. Les objectifs spécifiques assignés à ce projet sont : i) évaluer les forces et les faiblesses du SIMT existant afin de mesurer et d'analyser les indicateurs du travail décent, ii) analyser les approches et les interventions de la Communauté Européenne et d'autres donateurs soutenant les SIMT, iii) proposer un plan de renforcement des capacités techniques et institutionnelles des SIMT pour permettre le suivi des indicateurs du travail décent.

### *Sources et qualité des données sur le marché du travail*

Les statistiques du travail sont issues de trois types de sources :

- enquêtes auprès des ménages ;
- enquêtes auprès des entreprises ;
- sources administratives courantes.

Au Sénégal, la meilleure source fournissant des indicateurs sur le travail décent est l'enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS) réalisée en 2005 par l'Agence nationale de la statistique et de la démographie.

L'ESPS est une enquête nationale dont l'objectif principale est le suivi régulier de l'évolution de la pauvreté à travers des indicateurs adéquats et faciles à collecter. Les informations collectées couvrent plusieurs domaines : éducation, santé, emploi, patrimoine, confort des ménages, accès aux services communautaires de base, dépenses des ménages, la perception que les populations ont sur leurs conditions de vie ainsi que leurs attentes vis à vis de l'Etat. Ainsi elle peut servir d'instrument de définition de politiques publiques pouvant contribuer à la réduction de la pauvreté.

L'enquête porte sur un échantillon national de 13 600 ménages dont 8640 en milieu urbain et 4960 en milieu rural. Elle a fait l'objet d'une stratification au niveau départemental pour produire des résultats comparables entre départements. L'emploi y est mesuré par le biais de l'activité du moment, c'est-à-dire celle exercée dans les sept jours précédant l'interview.

Pour la production des autres indicateurs du travail décent les sources suivantes pourront aussi être mobilisées :

- l'enquête nationale sur le travail des enfants de 2005 ;
- les fichiers de la Caisse de sécurité sociale ;
- les fichiers de l'Institut de prévoyance sociale ;
- la base de données de la Direction de la prévision économique ;
- des données complémentaires issues de la base de données des indicateurs sociaux.

### *Mesure du travail décent*

Les données identifiées, permettent de mesurer 47 indicateurs du travail décent sur les 64 définis. L'ESPS permet de mesurer la majorité de ces indicateurs, les autres peuvent être obtenus à partir des sources administratives.

De manière générale les indicateurs publiés sont relatifs aux éléments fondamentaux sur le travail décent : i) possibilité d'emploi, ii) horaires décents, iii) formes de travail qu'il y a lieu d'abolir, iv) sécurité sociale et iii) contexte économique et social du travail décent.

La revue a révélé une sous exploitation des sources de données disponibles sur l'emploi et le travail décent, qu'il s'agisse des enquêtes ou des statistiques administratives.

Les indicateurs qui ne sont pas mesurables à partir des sources existantes concernent essentiellement : i) la capacité de concilier le travail, la vie de famille et la vie privée, ii) l'égalité de chance et traitement dans l'emploi, iii) la sécurité au lieu du travail et iv) le dialogue social, la représentation des travailleurs et des employeurs.

Toutefois certains indicateurs pourront être produits moyennant quelques ajustements des questionnaires ou des supports de collecte.

#### *Gestion de l'information sur le marché du travail*

Les principaux producteurs de données statistiques pour le SIMT sont l'ANSD, la Caisse de sécurité sociale, l'Institut de prévoyance sociale et la Direction de la prévision et des études économiques. L'ANSD a un rôle de premier rang dans la production de l'information sur le marché du travail.

Au plan institutionnel, le Système d'information sur le marché du travail reste encore confronté à de nombreuses insuffisances notamment son incapacité à rendre compte des évolutions du marché de l'emploi et de la formation professionnelle.

#### *Programme pays du travail décent et coopération technique*

La coopération technique et financière portant sur l'amélioration des statistiques du travail, est apportée par plusieurs partenaires, principalement par le BIT et le PNUD. Le BIT appuie le Sénégal pour la formulation des projets dans le domaine de l'emploi et pour l'élaboration du PPTD.

Dans le cadre du PPTD, l'appui du BIT porte sur les études préliminaires pour caractériser les lacunes sur le travail décent au Sénégal. Cette analyse en cours, permettra de proposer des axes pour une meilleure orientation des politiques qui seront élaborées.

#### *Plan de renforcement des capacités techniques et institutionnelles*

Des actions sont définies et portent à la fois sur les aspects institutionnels et techniques du SIMT. Ces actions peuvent être mises en œuvre essentiellement par le Sénégal avec l'accompagnement de partenaires techniques et financiers. Elles sont rappelées ci-dessous :

- (1) Améliorer l'exploitation du potentiel de données nationales à travers une responsabilisation formelle des acteurs précis du SSN dans la production d'indicateurs sur le travail décent, un renforcement du processus d'harmonisation et de coordination entre l'ANSD et les acteurs sectoriels du SSN. L'ANSD pourrait assurer le leadership de la mise en œuvre de cette recommandation.
- (2) Elaborer un manuel de référence pour la production et la diffusion des données statistiques en particulier sur les questions du travail décent. Ce manuel définira, entre autres, le rôle et la responsabilité qui incombent à chaque acteur du SSN, sur les procédures d'obtention des données. En ce qui concerne la définition de certains indicateurs, il est recommandé de laisser plus de latitude aux acteurs sectoriels qui maîtrisent mieux leur secteur et par conséquent les termes appropriés aux définitions.
- (3) Clarifier, structurer et régulariser les mécanismes d'échanges et de communication entre les acteurs du SSN sur les indicateurs du travail décent. La Direction de l'emploi, la DSTE et l'ANSD pourraient assurer le leadership de la mise en œuvre de cette recommandation.
- (4) Engager un processus participatif Etat-SSN-Partenaires Techniques et Financiers pour la mise en place d'un mécanisme stable et durable de financement des opérations de production statistique. L'ANSD pourrait assurer le leadership de la mise en œuvre de cette recommandation.
- (5) Accélérer la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique du Sénégal (SDS 2008-2013) qui apporterait des solutions à plusieurs problèmes de coordination et d'harmonisation entre les acteurs du SSN.

## I. INTRODUCTION

Depuis 1999, année de lancement de l'Initiative renforcée pour les pays pauvres très endettés (IPPTE) par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), plusieurs Etats se sont engagés dans l'élaboration des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Ces documents ont pour but d'exposer les stratégies et les actions que comptent mettre en œuvre les pays en vue de réduire durablement la pauvreté.

Afin de tenir compte des questions de l'emploi dans les DSRP, le Sommet des Chefs d'Etat, tenu à Ouagadougou (Burkina Faso) en juillet 2004, a insisté sur le développement d'un axe relatif à cette problématique comme l'un des objectifs majeurs de la politique de réduction de la pauvreté. D'autant plus qu'on observe une mondialisation croissante du marché du travail caractérisée par une grande mobilité de la main-d'œuvre.

Ainsi, les questions d'emploi et les défis de travail décent constituent depuis lors une préoccupation de premier rang des pays d'Afrique subsaharienne dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté. En effet, l'ampleur du chômage, la prévalence des emplois précaires et peu productifs, l'étendue du secteur informel et le nombre élevé de travailleurs pauvres sont les caractéristiques à prendre en compte pour assurer le suivi des indicateurs du marché du travail dans les pays.

La revue technique et institutionnelle sur le système d'information sur le marché du travail (SIMT) au Sénégal a été réalisée en mars 2011 dans le cadre du projet RECAP qui vise à renforcer les capacités pour la production et l'analyse des indicateurs du travail décent dans plusieurs pays d'Amérique Centrale et d'Afrique de l'Ouest. Ce projet est mis en œuvre par le centre International de l'OIT, avec l'appui financier de la Commission européenne.

La revue a eu pour objectifs spécifiques : i) d'évaluer les forces et les faiblesses du système d'information sur le marché du travail existant pour mesurer et analyser les indicateurs du travail décent, ii) analyser les approches et les interventions de la Communauté Européenne et d'autres donateurs en soutien aux SIMT, iii) proposer un plan de renforcement des capacités techniques et institutionnelles des SIMT pour permettre le suivi des indicateurs du travail décent au Sénégal.

La démarche méthodologique a comporté les étapes suivantes : (1) un examen des sources de données et des métadonnées des cinq (5) dernières années, (2) un examen des indicateurs publiés par les systèmes nationaux, (3) des rencontres d'échanges et de collecte de données avec les acteurs nationaux du SIMT, (4) une recherche d'informations complémentaires, (5) l'élaboration de la synthèse.

Les points suivants sont traités dans le présent rapport : i) inventaire des sources existantes et qualité des données sur le marché du travail, ii) description des indicateurs du travail décent estimés ou estimables à partir des sources de données identifiées, iii) gestion de l'information sur le marché du travail, iv) programme du travail décent et coopération technique et v) propositions d'un plan de renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour l'amélioration du SIMT au Sénégal.

Pour répondre au besoin croissant d'orientation des politiques de l'emploi dans les pays africains, il est nécessaire de disposer de statistiques complètes, récentes et fiables sur le marché du travail au Sénégal.

Pour atteindre l'objectif du travail décent au Sénégal requiert la disponibilité et l'utilisation d'une information actualisée et fiable sur le marché du travail qui renseigne aussi bien sur la quantité que sur la qualité des emplois. Pour y parvenir, il faut à l'échelle nationale voire au niveau de l'Afrique de l'Ouest, résoudre le problème crucial d'harmonisation des méthodes de collecte et de production d'indicateurs comparables.

## **II. SOURCES ET QUALITES DES DONNEES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL**

Les données disponibles au Sénégal et qui abordent la problématique du travail décent proviennent de plusieurs sources. Les résultats présentés dans ce rapport portent sur une série d'enquêtes réalisées depuis 2005 et des données issues des bases administratives existantes au Sénégal.

Les sources retenues sont de deux types, il s'agit des enquêtes par sondage et des bases de données disponibles au niveau de certains producteurs. Deux enquêtes par sondages ont été recensées pour la période sous revue et quatre bases données ont été ainsi identifiées :

- l'enquête sur le travail des enfants au Sénégal réalisée du 1er avril au 25 juin 2005 par l'ANSD ;
- l'enquête de suivi de la pauvreté réalisée de décembre 2005 à avril 2006 par l'ANSD ;
- la banque de données des indicateurs sociaux de l'ANSD ;
- l'application Caisse de Sécurité Sociale de la CSS ;
- la base de données des participants de l'IPRES ;
- la base de données des entreprises et employés de la DPEE.

### **II.1. Enquête sur la population active et autres enquêtes auprès des ménages**

#### ***II.1.1. Enquête sur le travail des enfants au Sénégal (ENTES)***

Cette enquête porte sur les activités exercées par les enfants (incluant la scolarisation, les activités économiques et non économiques). De façon spécifique, elle a permis :

- de collecter des informations sur les caractéristiques, la nature, l'ampleur et les raisons du travail des enfants au Sénégal ;
- d'évaluer les conditions de travail et leurs conséquences sur la santé, l'éducation et le développement normal des enfants travailleurs. L'enquête fournit de nombreuses variables intéressantes en vue d'étudier les différentes caractéristiques des enfants travailleurs et de leur famille ;
- de renforcer la capacité du Sénégal à collecter des informations quantitatives essentielles à la planification des actions de lutte contre le travail des enfants par l'adoption des méthodes d'enquête du BIT.

L'enquête a porté sur un échantillon aréolaire stratifié à deux degrés. Au premier degré, il a été tiré dans chaque strate, 230 Districts de recensement (DR) avec des probabilités proportionnelles à la taille. Au deuxième degré, il a été tiré 3996 ménages à la suite du dénombrement des DR sélectionnés. Sur les 3996 ménages tirés, 3902 ont été effectivement enquêtés, avec un taux de réponse de 98%.

De façon générale, les concepts de base pour la mesure de l'emploi et le chômage ont été bien pris en compte dans l'enquête. Mais en rapport avec son principal objectif, elle a intégré aussi les concepts relatifs au travail des enfants. Elle a permis de répondre aux questions suivantes : i) Qui sont les enfants travailleurs ? ii) Quelles sont les formes de travail des enfants ? iii) Où travaillent-ils ? iv) Comment travaillent-ils ? v) Pourquoi travaillent-ils ? vi) Doivent-ils travailler ? vii) Et quelles sont les conséquences du travail sur la santé et la fréquentation scolaire des enfants ?

Les questions liées à la profession et à la situation dans l'emploi ont été abordées au cours de l'enquête. S'agissant de la situation dans l'emploi, les modalités observées sont les employés réguliers, les employés occasionnels, les employeurs, les travailleurs indépendants sans individuels, les travailleurs indépendants avec salariés, les apprentis, le travail familial non rémunéré et travail domestique pays.

L'exécution, l'exploitation et l'analyse des données ont été réalisées par l'ANSD avec l'appui technique des ministères en charge du Travail, de l'Emploi, de la Famille et de l'Entreprenariat Féminin. Le rapport de l'enquête a été publié en août 2007 et est disponible sur le site Internet de l'ANSD.

### ***II.1.2. Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS)***

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) a réalisé l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006), avec le financement conjoint de l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS1) du Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social (MFFDS). Cette enquête vise à produire des indicateurs pertinents et faciles à collecter pour un suivi régulier de l'évolution de la pauvreté.

Les informations collectées ont porté sur l'éducation, la santé, l'emploi, le patrimoine et le confort des ménages, l'accès aux services communautaires de base et les dépenses des ménages, le point de vue des populations sur leurs conditions de vie et leurs attentes de la part de l'Etat. Elle traite aussi des priorités et solutions pour la réduction de la pauvreté ainsi que de la perception que les populations ont des institutions.

Pour des besoins de comparaisons, l'ESPS a mesuré l'activité du moment, comme pour les enquêtes précédentes. L'emploi est mesuré auprès d'une population de référence comprenant l'ensemble des personnes âgées de 10 ans et plus, dites aussi « population en âge de travailler » ou « population potentiellement active ».

Les informations collectées à travers les différents modules ont permis :

- d'étudier sur les conditions de vie des populations à travers les principaux indicateurs de niveau de vie relatifs à l'éducation, à la santé et à l'emploi d'une part, à l'habitat, à l'équipement, au confort et au patrimoine des ménages, à l'état nutritionnel des enfants, à l'accès aux infrastructures de base et à la satisfaction des populations par rapport à celles-ci d'autre part;
- d'estimer la consommation des ménages, d'identifier les ménages pauvres et de déterminer l'ampleur et l'évolution de la pauvreté monétaire ;
- de collecter l'opinion des populations sur leurs propres conditions de vie et sur les institutions de l'Etat, sur leurs priorités et leurs attentes ainsi que sur leurs perceptions de la qualité des services sociaux et de la place du tissu social dans l'organisation des communautés.

## **II.2 Base de données administratives**

Au Sénégal, plusieurs structures disposent de bases de données pour leurs besoins de suivi de leurs activités. Ainsi, l'ANSD possède une base de données des indicateurs socioéconomiques (BADIS) du Sénégal, l'IPRES gère la base de données des participants (salariés et retraités), la CSS, l'application Caisse de sécurité sociale et la Direction de la prévision et des études économiques la base de données sur les entreprises.

### ***II.2.1 Base de données des indicateurs socioéconomiques***

La BADIS est un instrument de mesure de performances économiques et d'évaluation des besoins sociaux. C'est un dispositif d'aide à la prise de décisions et un outil efficace pour la recherche appliquée dans le domaine économique et social. Elle est composée pour l'essentiel d'un ensemble d'indicateurs économiques et sociaux sur une période de plus de vingt ans.

Cette base de données qui permet de suivre l'évolution des conditions de vie des populations n'est pas mise à jour et les dernières publications produites remontent à 2006.



### ***II.2.2 Base de données des participants***

La base de données des participants de l'IPRES contient des informations individuelles sur les salariés, les retraités et les employeurs. Elle est mise à jour régulièrement et permet de produire des statistiques sur l'emploi, les indemnités versées, les pensions de retraite et sur les activités. Les principaux utilisateurs des informations produites sont les chercheurs et les membres du Conseil d'administration de l'IPRES. Les données collectées par l'IPRES peuvent aussi être utilisées pour traiter les questions ayant trait à la pérennité de l'emploi, à la sécurité au travail et à la sécurité sociale. Pour ce faire, il sera important de revisiter le système de collecte des données et d'en améliorer le dispositif pour assurer la production d'indicateurs idoines.

### ***II.2.3 Application de la Caisse de sécurité sociale***

La Caisse de sécurité sociale (CSS) a pour mission principale la gestion du régime de Sécurité Sociale en faveur des travailleurs du Privé, du Parapublic et assimilés. Elle dispose au niveau central d'une Direction de la Statistique qui publie un rapport annuel se limitant essentiellement aux statistiques pour les besoins la CSS et pour d'autres structures. Ces statistiques portent sur :

- le recouvrement des cotisations ;
- les prestations familiales ;
- les risques professionnels : ensemble des risques survenus et non uniquement ceux ayant fait l'objet d'une enquête de police ;
- l'action sanitaire et sociale de la CSS ;
- les accidents de travail.

Au niveau régional, la CSS dispose de directions régionales possédant une base de données au niveau régional interconnectée à la base de données principale, permettant ainsi une mise à jour régulière. Le fichier de la CSS pourrait permettre d'apprécier le travail décent si on y incluait d'autres données, notamment sur la pérennité de l'emploi et la sécurité au travail et les données nécessaire pour l'appréciation du travail décent. Il faut toutefois qu'une telle demande s'exprime.

La CSS a un dispositif qui lui permet de mener à bien ses activités statistiques. En effet, la Direction de la statistique de la CSS a de ressources humaines dédiées exclusivement à la collecte, le traitement et l'analyse de données statistiques au niveau central et déconcentré. Elle dispose aussi de ressources financières et matérielles pour la statistique et une base de données détaillées régulièrement mise à jour et couvrant l'ensemble des domaines couverts par la CSS.

### ***II.2.4 Base de données sur les entreprises***

La base de données de la Direction de la prévision et des études économiques (DPEE) enregistre des données sur les entreprises et leurs employés. Cette base de données couvre tout le territoire national et a pour objectifs de fournir aux administrations publiques des données statistiques sur les unités concernées à des fins purement internes. Seul le secteur moderne alimente cette source, les emplois aussi bien informels dans le secteur formel que ceux du secteur informel ne sont pas concernés.

Les données collectées concernent la profession, les branches d'activités, les salaires et l'emploi au niveau des entreprises basées au Sénégal.

Les principaux utilisateurs des données de la DPEE sont le grand public, les chercheurs, les organismes publics et les organismes internationaux. La DPEE met en ligne sur son site ses publications ([www.dpee.sn](http://www.dpee.sn)). Elle met aussi à la disposition du public des bulletins mensuels et des rapports périodiques trimestriels.

**Tableau 1 : Sources de données existantes pour l'Agenda du travail décent**

Source de données	Organisme responsable	Année de réalisation	Champ couvert	Périodicité	observations
Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal	ANSD	2005	National	5 ans mais cette périodicité n'est pas respectée	C'est une enquête modulaire qui comprend le volet « emploi »
Enquête Nationale sur le travail des enfants au Sénégal	ANSD	2005	National	Ponctuelle	Mesure du travail des enfants de 7-17 ans et produit certains indicateurs sur l'emploi et le chômage
Base de données des indicateurs socioéconomiques	ANSD		National	Activité permanente	Quelques indicateurs sur l'emploi
Base de données des participants	IPRES		National	Activité permanente	
Application de la Caisse de sécurité sociale	CSS		National	Activité permanente	Indicateurs sur la protection sociale
Base de données sur les entreprises	DPEE		National	Activité permanente	Quelques indicateurs sur l'emploi

### III. MESURE DU TRAVAIL DECENT

Cette partie est consacrée à la présentation des indicateurs qui sont : i) estimés et présentés dans les rapports des enquêtes ou d'autres publications, ii) mesurables mais non estimés et présentés et iii) non mesurables selon les 11 éléments fondamentaux de l'Agenda du travail décent.

#### III.1. Disponibilité des indicateurs sur le travail décent

##### i. Possibilités d'emploi

*Indicateurs estimés et publiés*

M – Taux de chômage (S)

A– Taux de chômage des jeunes, 15-24 ans (S)

*Indicateurs mesurables*

M – Ratio emploi/population, 15-64 ans (S)

M– Jeunes ni dans le système éducatif ni dans l'emploi, 15-24 ans (S)

A– Taux d'activité de la population active, 15-64 ans

A – Chômage par niveau d'instruction (S)

A – Emploi d'après la situation dans la profession (S)

A– Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée (S)

*Indicateurs non mesurables*

M– Emploi informel (S)

A– Part de l'emploi salarié dans l'emploi non agricole (S)

##### ii. Gains adéquats et travail productif

*Indicateurs mesurables*

M – Travailleurs pauvres (S)

- M – Taux de bas salaires (S)
- A – Salaires réels moyens (S)
- A – Rémunération horaire moyenne dans certaines professions (S)
- A – Salaire minimum en pourcentage du salaire médian
- A – Indice des salaires dans le secteur manufacturier
- Indicateurs non mesurables*
- A – Salariés ayant suivi récemment une formation professionnelle (S)

### **iii. Horaires décents**

- Indicateurs estimés et publiés*
- M – Durée du travail excessive (plus de 48 heures par semaine; durée «habituelle») (S)
- A – Heures habituellement travaillées (tranches horaires types) (S)
- Indicateurs mesurables*
- A – Heures travaillées par an et par personne (S)
- Indicateurs non mesurables*
- A – Taux de sous-emploi lié à la durée du travail (S)
- A – Congés annuels payés

### **iv. Capacité de concilier travail, vie de famille et vie privée**

- Indicateurs non mesurables*
- F – Horaires de travail atypiques/inhabituels
- F – Protection de la maternité

### **v. Formes de travail qu'il y a lieu d'abolir**

- Indicateurs estimés et publiés*
- M – Travail des enfants
- A – Formes dangereuses de travail des enfants (S)
- F – Autres pires formes de travail des enfants (S)
- Indicateurs non mesurables (à vérifier)*
- F – Travail forcé (S)

### **vi. Stabilité et sécurité du travail**

- Indicateurs mesurables*
- M – Pourcentage d'emplois non permanents (S)
- M – Durée moyenne en années des emplois non permanents (S)
- A – Effectifs et salaires des travailleurs occasionnels/journaliers (S)
- M – Stabilité et sécurité du travail (travail précaire et durée de l'emploi) (S)

## **vii. Egalité de chances et de traitement dans l'emploi**

### *Indicateurs mesurables*

M – Proportion de femmes dans les groupes 11 et 12 de la CITP-88

A – Ecart salarial entre hommes et femmes (salariés permanents)

### *Indicateurs non mesurables*

M – Ségrégation professionnelle selon le sexe

A – Indicateur des principes et droits fondamentaux au travail

A – Mesure de la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique à l'encontre des autochtones, des travailleurs migrants ou ruraux

F – Mesure de dispersion pour la répartition sectorielle/professionnelle des travailleurs migrants

F – Mesure de l'emploi des personnes handicapées

## **viii. Sécurité du milieu de travail**

### *Indicateurs mesurables*

M – Taux de lésions professionnelles mortelles

A – Taux de lésions professionnelles non mortelles

A – Temps perdu du fait de lésions professionnelles

A – Inspection du travail (nombre d'inspecteurs pour 10 000 salariés)

Tous ces indicateurs sont mesurés par la CSS pour le besoin de suivi des paiements des prestations sociales au Sénégal.

## **ix. Sécurité sociale**

### *Indicateurs mesurables*

M – Pourcentage de la population de 65 ans au moins bénéficiant d'une pension (S)

F – Pourcentage de la population active cotisant à un régime de pension (S)

A – Dépenses de soins de santé non directement acquittées par les ménages

A – Pourcentage de la population ayant accès à des prestations de soins de santé de base (S)

Cet indicateur est estimé et publié sous le libellé suivant : Répartition des patients selon le service de santé fréquenté.

### *Indicateurs non mesurables*

F – Dépenses publiques de soutien du revenu en espèces fondé sur les besoins (% du PIB)

F – Bénéficiaires d'une aide au revenu en espèces (% des pauvres)

F – Congé de maladie

## **x. Dialogue social et représentation des travailleurs et des employeurs**

### *Indicateurs non mesurables*

M– Taux de syndicalisation (S)

M– Entreprises affiliées à une organisation d'employeurs [taux]

M– Taux de couverture de la négociation collective (S)

M– Indicateur des principes et droits fondamentaux au travail (liberté syndicale et négociation collective)

A– Grèves et lock-out/taux de journées non effectuées

#### xi. Contexte économique et social du travail décent

##### *Indicateurs estimés et publiés*

C – Enfants non scolarisés (% par âge) (S)

C – Taux d'inflation (CPI)

C – Taux d'alphabétisation des adultes (S)

##### *Indicateurs mesurables*

C – Productivité du travail (PIB par salarié, niveau et taux de croissance)

C (supplémentaire) – Inégalité des salaires/des revenus (rapport interdécile D9/D1) (s.o.)

C – Part du travail dans le PIB

C – Inégalité des revenus (rapport interdécile D9/D1, revenus ou consommation)

C – Emploi par branche d'activité économique

C (supplémentaire) – Proportion de femmes dans l'emploi par secteur (classement CITI)

##### *Indicateurs non mesurables*

C – Pourcentage estimé de la population en âge de travailler qui est séropositive au VIH

C (supplémentaire) – PIB réel par habitant en PPA en dollars E.-U. (Niveau et taux de croissance)

Le tableau suivant est un récapitulatif sur la disponibilité des indicateurs.

**Tableau 2 : Disponibilité des indicateurs sur le travail décent**

Élément fondamental de l'Agenda du travail décent	Indicateurs	Disponibilité
<b>Possibilités d'emploi (1+2)</b>	M – Ratio emploi /population, 15-64 ans (S)	Mesurable à partir des ENTES et ESPS de 2005
	M – Taux de chômage (S)	Mesurer et publier ESPS 2005
	M – Jeunes ni dans le système éducatif ni dans l'emploi, 15-24 ans (S)	Mesurable à partir des ENTES et ESPS de 2005
	M – Emploi informel (S)	Mesurer et publier ESPS 2005
	A – Taux d'activité de la population de 15-64 ans	Mesurable à partir des ENTES et ESPS de 2005
	A – Taux de chômage des jeunes, 15-24 ans (S)	Mesurable à partir des ENTES et ESPS de 2005
	A – Chômage par niveau d'instruction (S)	Non mesurable à partir de l'ESPS de 2005
	A – Emploi d'après la situation dans la profession (S)	Mesurable à partir de l'ESPS de 2005
	A – Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée (S)	Mesurable à partir de l'ESPS de 2005
	A – Part de l'emploi salarié dans l'emploi non agricole (S)	Non mesurable à partir des données disponibles
<b>Gains adéquats et emploi productif (1+3)</b>	M – Travailleurs pauvres (S)	Mesurable à partir des données de l'ESPS 2005
	M – Taux de bas salaires (S)	Mesurable à partir des données de l'ESPS 2005

<b>Élément fondamental de l'Agenda du travail décent</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Disponibilité</b>
	A – Rémunération horaire moyenne dans certaines professions (S)	Mesurable à partir des données de l'ESPS 2005
	A – Salaires réels moyens (S)	Mesurable à partir des données de l'ESPS 2005
	A – Salaire minimum en pourcentage du salaire médian	Mesurable à partir des données de l'ESPS 2005
	A – Indice des salaires dans le secteur manufacturier	Mesurable à partir des données de l'ESPS 2005
	A – Salariés ayant suivi récemment une formation professionnelle (S)	Non mesurable
<b>Horaires décents (1+3)</b>	M – Durée du travail excessive (plus de 48 heures par semaine; durée «habituelle») (S)	Mesurable à partir de l'ENTES 2005
	A – Heures habituellement travaillées (tranches horaires types) (S)	Mesurer à partir de l'ENST 2005
	A – Heures travaillées par an et par personne (S)	Mesurer à partir de l'ENTES 2005
	A – Taux de sous-emploi lié à la durée du travail (S)	Non mesurable
	F – Proportion de personnes occupées bénéficiant de droit de Congés annuels payés	Mesurable à partir de l'ESPS 2005
<b>Capacité de concilier travail, vie de famille et vie privée (1+3)</b>	F – Horaires de travail sociaux/inhabituels	Non mesurable
	F – Protection de la maternité	Non mesurable
<b>Formes de travail qu'il y a lieu d'abolir (1+3)</b>	M – Travail des enfants	Mesurer à partir de l'ENTES 2005
	A – Formes dangereuses de travail des enfants (S)	Mesurer à partir de l'ENTES 2005
	F – Autres pires formes de travail des enfants (S)	Mesurer à partir de l'ENTES 2005
	F – Travail forcé (S)	Non disponible
<b>Stabilité et sécurité du travail (1, 2+3)</b>	M – Pourcentage d'emplois non permanents (S)	Mesurable à partir des données de l'ESPS 2005
	M – Durée moyenne en mois des emplois non permanents (S)	Mesurable à partir des données de l'ESPS 2005
	A – Effectifs des travailleurs occasionnels ou journaliers (S)	Mesurable à partir des données de l'ESPS 2005
	A – Revenu moyen mensuel des travailleurs occasionnels/journaliers (S)	Mesurable à partir des données de l'ESPS 2005
<b>Egalité de chances et de traitement dans l'emploi (1, 2+3)</b>	M – Ségrégation professionnelle selon le sexe	Non mesurable
	M – Proportion de femmes dans les groupes 11 et 12 de la CITP-88	Mesurable à partir du RGPH
	A – Écart salarial entre hommes et femmes (salariés permanents)	Mesurable à partir des données de l'ESPS
	A – Indicateur des principes et droits fondamentaux au travail	Non mesurable
	A – Mesure de la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique à l'encontre des autochtones, des travailleurs migrants ou ruraux	Non mesurable
	F – Mesure de dispersion pour la répartition sectorielle/professionnelle des travailleurs migrants	Non mesurable
	F – Mesure de l'emploi des personnes handicapées	Non mesurable
<b>Sécurité du milieu de travail (1+3)</b>	M – Taux de lésions professionnelles mortelles	Mesurer par la CSS
	A – Taux de lésions professionnelles non mortelles	Mesurer par la CSS
	A – Temps perdu du fait de lésions professionnelles	Mesurer par la CSS

<b>Élément fondamental de l'Agenda du travail décent</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Disponibilité</b>
	A – Inspection du travail (nombre d'inspecteurs pour 10 000 salariés)	Mesurer par la DSTS
<b>Sécurité sociale (1+3)</b>	M – Pourcentage de la population de 65 ans au moins bénéficiant d'une pension (S)	Mesurable à partir des données de l'IPRES et de la CSS
	A – Dépenses de soins de santé non directement acquittées par les ménages	Mesurable à partir des données de la CSS, de l'IPRES et de l'ESPS
	A – Pourcentage de la population ayant accès à des prestations de soins de santé (de base) (S)	Mesurable à partir des données de l'ESPS 2005
	F – Pourcentage de la population active cotisant à un régime de pension (S)	Mesurable à partir des données de la CSS et de l'IPRES
<b>Dialogue social et représentation des travailleurs et des employeurs (1+4)</b>	M – Taux de syndicalisation (S)	Non mesurable
	M – Entreprises affiliées à une organisation d'employeurs [taux]	Non mesurable
	M – Taux de couverture de la négociation collective (S)	Non mesurable
	M – Indicateur des principes et droits fondamentaux au travail (liberté syndicale et négociation collective)	Non mesurable
	A – Grèves et lock-out/taux de journées non effectuées	Mesurable mais non publié
<b>Contexte économique et social du travail décent</b>	C – Enfants non scolarisés (% par âge) (S)	Mesurable à partir des données de l'ESPS et de l'ENST 2005
	C – Pourcentage estimé de la population en âge de travailler qui est séropositive au VIH	Non mesurable
	C – Productivité du travail (PIB par salarié, niveau et taux de croissance)	Mesurable à partir des données de l'ANSD
	C – Inégalité des revenus (rapport interdécile D9/D1, revenus ou consommation)	Mesurable à partir des données de l'ESPS
	C – Taux d'inflation (CPI)	Mesurer par l'ANSD et publier mensuellement
	C – Emploi par branche d'activité économique	Mesurable à partir des données de l'ESPS
	C – Taux d'alphabétisation des adultes (S)	Estimé et publié par l'ESPS en 2005
	C – Part du travail dans le PIB	Mesurable à partir des données de l'ESPS 2005 et des comptes nationaux moyennant un retraitement des données
	C (supplémentaire) – PIB réel par habitant en PPA en dollars E.-U. (niveau et taux de croissance)	Mesurable à partir des données des comptes nationaux
	C (supplémentaire) – Proportion de femmes dans l'emploi par secteur (classement CITI)	Mesurable à partir de l'ESPS 2005
C (supplémentaire) – Inégalité des salaires/des revenus (rapport interdécile D9/D1) (s.o.)	Mesurable à partir de l'ESPS 2005	

### III.2. Ajustement des questionnaires par rapport aux indicateurs non mesurables

L'ajustement des questionnaires pour prendre en compte les indicateurs non mesurables par les sources de données disponibles, entraînera sûrement des coûts de réalisation. Par ailleurs, l'obtention de certains indicateurs, notamment sur la ségrégation professionnelle selon le sexe, la mesure de la

discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique à l'encontre des autochtones, des travailleurs migrants ou ruraux nécessite d'autres types d'enquêtes auprès des entreprises ou dans les ménages et une mobilisation de ressources adéquates. Le renforcement des capacités des structures impliquées devra être envisagé afin de prendre en compte ce genre de préoccupation dans le dispositif de collecte.

L'indicateur des principes et droits fondamentaux au travail est complexe à mesurer. Il requiert une combinaison d'indicateurs sur:

- le nombre de conventions ratifiées
- le travail des enfants
- la liberté d'association et le droit à la négociation collective
- la discrimination dans l'emploi et le travail forcé.

Les trois derniers indicateurs sont aussi complexes à mesurer.

A titre d'exemple, la liberté d'association et le droit à la négociation collective peuvent être mesurés par le taux de syndicalisation et le nombre de conventions de l'OIT liées à la liberté d'association ratifiées par le pays. En considérant simplement le taux de syndicalisation qu'il n'est pas facile d'obtenir puisque certains syndicats ne connaissent pas exactement le nombre de leurs adhérents. Même s'ils le savent assez souvent ils ne souhaitent pas le communiquer pour des raisons stratégiques.

Le taux de couverture de la négociation collective est défini comme un rapport entre le nombre de travailleurs couverts par une convention collective et le nombre total de travailleurs salariés. Il indique dans quelle mesure les conditions d'emploi sont régies par des conventions collectives. La difficulté de sa mesure réside dans l'insuffisance d'information sur le numérateur. Pour y remédier, il faudra inciter les employeurs à fournir cette information lors des enquêtes auprès des entreprises modernes et principalement au moment du bilan de l'emploi.

**Tableau 3 : Indicateurs sur le travail décent absents dans les sources de données**

Elément fondamental de l'Agenda du travail décent	Indicateur	Proposition d'amélioration des questionnaires ou supports de collecte de données
Gains adéquats et emploi productif (1+3)	A – Salariés ayant suivi récemment une formation professionnelle	<p>Il faut prévoir dans les questionnaires des enquêtes auprès des entreprises, des questions à adresser directement au personnel salarié.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avez-vous bénéficié au cours des 12 derniers d'un stage de formation continue ?</li> <li>- Dans quel domaine ?</li> </ul>
Capacité de concilier travail, vie de famille et vie privée (1+3)	F – Horaires de travail atypiques/inhabituels	<p>Il faut prévoir dans les questionnaires des enquêtes auprès des entreprises, des questions à adresser au personnel, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vous arrive-t-il de travailler en dehors des horaires habituels de service ?</li> <li>- Si oui, en moyenne combien de jours cela peut vous arriver dans un mois de travailler en dehors des horaires prescrits</li> </ul>
	F – Protection de la maternité	<p>Il faut adresser une question aux femmes âgées de 15 à 49 ans révolues dans une enquête auprès des entreprises :</p> <p>Avez-vous accouché d'un enfant au cours des 12 derniers mois ?</p>



Elément fondamental de l'Agenda du travail décent	Indicateur	Proposition d'amélioration des questionnaires ou supports de collecte de données
		Si oui, en tout combien de jours de congé de maternité aviez-vous bénéficié pendant toute la période de grossesse et de maternité ? (0 si pas de congé)
Formes de travail qu'il y a lieu d'abolir (1+3)	F – Travail forcé (S)	<p>Cet indicateur est difficile à mesurer, à moins d'une enquête spécifique sur des sites de travail jugés dangereux pour les enfants. S'il le faut, on peut faire recours aux inspecteurs de travail pour une telle enquête.</p> <p>Les questions suivantes peuvent être posées aux enfants retrouvés sur les lieux de travail.</p> <p>1) Comment êtes-vous recruté sur ce site ? 1. Sur votre propre demande 2. Amené par un parent ou un proche 3. Conduit de force sur le lieu de travail</p> <p>Si la réponse est 1 ou 2 alors on pose la question suivante :</p> <p>2) Pouvez-vous librement démissionner et quitter ce lieu de travail à tout moment sans pression ? 1. Oui 2. Non</p>
Egalité de chances et de traitement dans l'emploi (1, 2+3)	M – Ségrégation professionnelle selon le sexe	<p><i>Questions aux et aux femmes travaillant dans les entreprises :</i></p> <p>1) Quel était le mode de votre recrutement ? 1. Réussie à un concours de recrutement 2. Recrutement sur examen de dossier 3. recommandée 4. autre à préciser</p> <p>2) Depuis quand travaillez-vous dans cette entreprise ?</p> <p>3) Avez-vous bénéficié au moins une fois d'un avancement professionnel ?</p> <p><i>Questions réservées aux femmes</i></p> <p>4) Avez-vous été une fois victime de l'harcèlement sexuel de la part des collègues du sexe masculin ? 1. Oui 2. Non</p> <p>5) Pensez-vous qu'il y a des tâches qu'on vous confie parce que vous êtes une femme ? 1. Oui 2. Non</p> <p>6) Pensez-vous qu'il y a des tâches qu'on ne vous confie pas parce que vous êtes une femme ? 1. Oui 2. Non</p> <p><i>Questions réservées aux hommes :</i></p> <p>7) Avez-vous été une fois victime de l'harcèlement sexuel de la part des collègues du sexe féminin ? 1. Oui 2. Non</p> <p>8) Pensez-vous qu'il y a des tâches qu'on vous confie parce que vous êtes un homme ? 1. Oui 2. Non</p> <p>9) Pensez-vous qu'il y a des tâches qu'on ne vous confie pas parce que vous êtes un homme ? 1. Oui 2. Non</p>
	A – Indicateur des principes et droits fondamentaux au travail	Complexe à mesurer. Il doit résulter d'une combinaison d'indicateurs sur le nombre de conventions ratifiées, le travail des enfants, la liberté d'association et le droit à la négociation collective, la discrimination dans l'emploi et le travail forcé.
	A – Mesure de la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique à l'encontre des autochtones, des travailleurs migrants ou ruraux	Le choix de l'indicateur doit être fait au bureau. Dans le module sur l'emploi la question suivante peut être posée : Dans votre lieu de travail, avez-vous une fois été

Elément fondamental de l'Agenda du travail décent	Indicateur	Proposition d'amélioration des questionnaires ou supports de collecte de données
		victime de discrimination à cause des raisons suivantes : 1) à cause de votre ethnie ou votre race 2) parce que vous provenez du milieu rural 3) parce que vous êtes un migrant d'une autre localité ou d'un autre pays.
	F – Mesure de dispersion pour la répartition sectorielle/ professionnelle des travailleurs migrants	Avec l'introduction de la variable sur le statut migratoire dans la fiche de composition du ménage, on peut bien obtenir dans l'enquête emploi une mesure de cet indicateur
	F – Mesure de l'emploi des personnes handicapées	Introduire dans la fiche de composition du ménage dans les enquêtes emploi, une question sur le handicap des individus. En mettant en liaison cette question avec le module emploi, on peut bien estimer l'effectif des personnes handicapées pourvues d'un emploi.
	A– Inspection du Travail (Nombre d'inspecteurs pour 10 000 salariés)	Une recommandation doit être faite à la Direction Générale du Travail de collecter et de publier ces données
Sécurité sociale (1+3)	F – Dépenses publiques de soutien du revenu en espèces fondé sur les besoins (% du PIB)	Ces informations peuvent être collectées au Ministère chargé du budget
	F – Bénéficiaires d'une aide au revenu en espèces (% des pauvres)	Introduire dans l'enquête sur la pauvreté des questions sur les types d'aides reçues en espèces et le montant de ces aides.
	F – Congé de maladie	Introduire dans le module emploi de l'ESPS la question suivante : Avez-vous droit en cas de maladie jugée sérieuse à un congé pour vous faire soigner ? 1. Oui 2. Non
Dialogue social et représentation des travailleurs et des employeurs (1+4)	M – Taux de syndicalisation (S)	Dans le questionnaire de l'ESPS, volet « emploi » : Supprimer la question AP15a « y a-t-il au moins un syndicat dans l'entreprise où vous exercez votre emploi principal » Reformuler la question AP15b de la façon suivante : « Etes-vous membre d'un syndicat lié à l'emploi principal que vous exercez ? » 1. Oui 2. Non Insérer aussi au niveau des activités secondaires une question sur l'appartenance de l'individu à un syndicat lié à son emploi secondaire.
	M – Entreprises affiliées à une organisation d'employeurs [taux]	Le calcul de cet indicateur requiert l'unicité des répertoires d'entreprise au niveau des structures telles que l'IPRES, l'ANSD, la DPEE et la CSS. C'est ce qui devait permettre de déterminer le dénominateur du taux.
	M – Taux de couverture de la négociation collective (S)	Introduire dans les enquêtes sur le bilan de l'emploi dans le secteur moderne que doit développer l'OEF, les questions suivantes à poser aux employeurs : Votre entreprise a-t-elle participé à des négociations collectives avec son personnel au cours des 12 derniers mois ? 1. Oui 2. Non Si oui, quelles sont les conventions négociées et combien de travailleurs salariés de votre entreprise cela concerne ?
	M – Indicateur des principes et droits fondamentaux au travail (liberté	Cet indicateur est calculé à partir de la combinaison du

Élément fondamental de l'Agenda du travail décent	Indicateur	Proposition d'amélioration des questionnaires ou supports de collecte de données
	syndicale et négociation collective)	taux de syndicalisation et du taux de couverture des négociations collectives
	A – Grèves et lock-out/taux de journées non effectuées	Une recommandation doit être faite à la Direction Générale du Travail de collecter ces données

### III.3. Raisons principales de la non estimation des indicateurs mesurables

La faible exploitation du potentiel de données nationales est due au non calcul d'indicateurs alors que les données existent. Ceci pour plusieurs raisons spécifiques ou transversales malgré la disponibilité des données. Parmi les raisons transversales on peut citer :

- (1) l'insuffisance des ressources humaines en analystes et statisticiens pour le calcul et l'analyse des indicateurs ;
- (2) le manque de systématisation d'une approche pluridisciplinaire nécessaire dans l'élaboration et l'analyse des indicateurs ;
- (3) la focalisation des institutions productrices sur les indicateurs pour lesquels il y a des engagements internationaux accompagnés de conditionnalité de décaissements budgétaires ;
- (4) la faiblesse de la coordination dans la production statistique qui se traduit par le manque de consensus méthodologique pour le calcul de certains indicateurs ;
- (5) la faible responsabilisation formelle des institutions du SSN pour le calcul des indicateurs clés pertinents à l'instar de ceux liés à l'agenda international sur le travail décent.

### III.4 Récapitulatif des indicateurs estimés et publiés sur le travail décent

Le tableau ci-après présente les différents indicateurs estimés et publiés selon les sources examinées.

**Tableau 4 : Indicateurs récents sur le travail décent**

Indicateur (M = principal, A = additionnel, C = indicateur de contexte)	Valeur globale	Valeur Ventilée par sexe	Valeurs ventilées par groupe d'âge	Valeurs ventilées par situation dans l'emploi	Valeurs ventilées par branche d'activité	Valeurs ventilées par zones rurales / urbaines	Source de données
M – Taux de chômage de la population de 10 ans et plus (S)	10%	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non Estimé	Dakar := 15,9% Urbain = 11,1% Rural = 6,3%	ESPS 2005, rapport de synthèse, septembre 2007, ANSD
A – Taux de sous-emploi lié à la durée du travail (S)	22,5%	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Dakar := 13,6% Urbain = 16,8% Rural = 28,7%	ESPS 2005, rapport de synthèse, septembre 2007, ANSD
M – Travail des enfants de 5 à 17 ans (au cours des 12 derniers mois)	36,7%	G = 43,1% F = 30,2%	05-09 =21,4% 10-14 =43,9% 15-17 =53,2%	Travailleur familial non rémunéré =67% Travailleur domestique payé = 4,9% Employé régulier =2,1% Employé occasionnel= 1,4% Travailleur indépendant sans aucune personne = 8,6% Travailleur indépendant avec un ou plusieurs employés non rémunéré= 2% Employeur=0,2%	Agriculture = 83,4% Branche manufacturière =4,8% BTP=1,2% Commerce = 5,3% Transp & comm = 0,7% Service dom. = 3,2% Autres = 1,3%	Urbain =10,4% Rural = 25,0%	Rapport d'analyse de l'ENTE au Sénégal de 2005, INSAE, OIT août 2007
A – Formes dangereuses de travail des enfants de 5 à 17 ans (S)  % enfants astreints à des activités dangereuses	54,1%	H =56,4% F =49,9 %	05-09 =52,0% 10-14 =52,0% 15-17 =57,6%	Non estimé	Non estimé	Urbain =58,8 Rural = 53,0	Rapport d'analyse de l'ENTE au Sénégal de 2005, INSAE, OIT août 2007
C – Enfants non scolarisés de 6-12 ans (% par âge) (S)	9,1%	G =6,4% F = 11,7%	07-09 =2,4% 10-14 =6,5% 15-17 =22,9%	Non Estimé	Non Estimé	Urbain = 10,1% Rural = 8,2%	Rapport d'analyse de l'ENTE au Sénégal de 2005, INSAE, OIT août 2007
C – Taux d'alphabétisation des adultes en 2005	41,9%	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Non estimé	Urbain = 60 % Rural = 26,4%	ESPS 2005, rapport de synthèse, septembre 2007, ANSD

## **IV GESTION DE L'INFORMATION SUR LE MARCHE DU TRAVAIL**

Cette partie du rapport fait l'état des lieux sur la situation des producteurs de données sur le marché du travail et sur les données disponibles. Pour les producteurs identifiés, le cadre institutionnel est présenté notamment les principales missions et les difficultés pour accomplir ces missions. S'agissant des utilisateurs, le rapport met en avant leurs besoins ainsi que les sources idoines pour les satisfaire.

### **IV.1. Principaux acteurs**

#### ***IV.1.1 Producteurs***

La production statistique au Sénégal s'est orientée surtout vers la satisfaction de la demande en informations notamment pour le suivi de la Stratégie de Croissance Accélérée pour la Réduction de la Pauvreté. Cette production statistique se fait actuellement selon les normes de qualité retenues au niveau mondial, en particulier le Système Général de Diffusion des Données (SGDD) et la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD).

Pour atteindre ces objectifs de production de données de qualité, le Sénégal, avec l'appui des partenaires au développement, a procédé à la réforme du Système Statistique National (SSN) pour le rendre plus performant et l'adapter aux mutations économiques, politiques et sociales. Le SSN est constitué par le Conseil National de la Statistique (CNS), l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et les autres structures de production statistique, sous la tutelle de départements ministériels.

L'état des lieux des services statistiques fait ressortir : (i) une coordination intra ministérielle insuffisamment assurée et des relations bilatérales entre les structures de production statistique non formalisées, malgré de bonnes relations de voisinage ; (II) une faible concertation avec les utilisateurs qui se désolent de ne pas disposer d'espaces pour pouvoir faire connaître leurs besoins en données statistiques sur le travail décent et exprimer leurs points de vue sur les produits statistiques mis à leur disposition, en dehors des relations professionnelles tissées avec les partenaires au développement et les services étatiques utilisateurs de données statistiques.

Le système d'information sur le marché de travail est composé de plusieurs organismes et organisations de l'Etat produisant ou supposés produire ou détenir des informations sur l'emploi. Il s'agit de :

1. l'Agence Nationale de la Statistique et de la démographie ;
2. la Direction de la Statistique du Travail et des Etudes ;
3. la Direction de l'Emploi ;
4. la Caisse de Sécurité Sociale ;
5. l'Institution de la Prévoyances Retraites du Sénégal.

De part leurs attributions, ces structures collectent, traitent, analysent et diffusent des données sur le marché de travail. Les dispositifs utilisés varient d'une structure à une autre.

Pour chacune des sources principales, le rapport examine :

- le cadre institutionnel (missions sur le plan de la statistique sur l'emploi) ;
- les moyens disponibles pour la production de données ;
- les types de données collectés et disponibles ou susceptibles d'être produites ;
- les méthodes de collecte utilisées, la fiabilité des données, la diffusion des données ;
- les difficultés.

#### IV.1.1.1 Agence Nationale de la Statistique et de la démographie (ANSD)

Les changements institutionnels marqués par le processus de mutation de la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) en une Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) devraient permettre de réduire les lenteurs administratives, d'accroître la rapidité d'engagement avec les bailleurs de fonds et la neutralité de la structure. L'ANSD est une structure administrative créée par la loi N° 2004-21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques. Elle est organisée par le décret N° 2005-436 du 23 Mai 2005.

L'ANSD est chargée d'assurer la coordination technique des activités du système statistique national et de réaliser elle-même les activités de production et de diffusion des données statistiques pour les besoins du Gouvernement, des administrations publiques, du secteur privé, des partenaires au développement et du public.

L'objectif recherché est de relever le défi que constitue la mise à la disposition des décideurs et des autres utilisateurs, d'une information statistique de qualité, pertinente, complète, produite conformément aux normes standards internationaux et diffusée dans des délais raisonnables compatibles avec une utilisation efficace en vue de la prise de décisions. A ce titre, l'ANSD est chargée :

- *de veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes pluriannuels et annuels d'activités statistiques ;*
- *d'assurer la mise en application des méthodes, concepts, définitions, normes, classifications et nomenclatures approuvés par le Comité technique des programmes statistiques ;*
- *de préparer les dossiers à soumettre aux réunions du Conseil national de la statistique et du Comité technique des programmes statistiques ;*
- *d'assurer le secrétariat et l'organisation des réunions du Conseil national de la statistique et du Comité technique des programmes statistiques ainsi que de ses sous-comités sectoriels ;*
- *de réaliser des enquêtes d'inventaire à couverture nationale notamment les recensements généraux de la population et les recensements d'entreprises ;*
- *de produire les comptes de la nation ;*
- *de suivre la conjoncture et la prévision économiques en rapport avec le service en charge de la prévision et de la conjoncture économique ;*
- *d'élaborer et de gérer les fichiers des entreprises et des localités ;*
- *d'élaborer les indicateurs économiques, sociaux et démographiques ;*
- *de centraliser et de diffuser les synthèses des données statistiques produites par l'ensemble du système statistique national ;*
- *de favoriser le développement des sciences statistiques et la recherche économique appliquée relevant de sa compétence ;*
- *de promouvoir la formation du personnel spécialisé pour le fonctionnement du système national d'information statistique par l'organisation des cycles de formation appropriés notamment au sein d'une école à vocation régionale ou sous régionale intégrée à l'agence.*

En 2005, l'ANSD a réalisé deux enquêtes qui ont abordé les questions de l'emploi et du travail. Il s'agit de l'enquête sur le travail des enfants et de l'enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal. Ces deux opérations ont fait l'objet de publication de rapport.

L'ANSD produit diverses statistiques économiques nécessaires pour comprendre l'environnement économique du marché : indicateurs socioéconomique, indice de prix à la consommation, indice de la production industrielle, comptes économiques, etc. L'ANSD compte réaliser le bilan de l'emploi en collaboration avec la Direction de l'emploi et la Direction de la statistique du travail et des études.

Enfin le site de l'ANSD ([www.ansd.sn](http://www.ansd.sn)) renferme des informations relatives aux publications des données statistiques et leur analyse, la présentation du Sénégal, les projets en cours et les autres projets. Il y a également un lien avec les autres sites.

Les points forts à relever dans le mode de gestion de l'ANSD sont :

- la rupture institutionnelle qui a été opérée, justifiée par une volonté politique réelle capable de stimuler les acteurs ;
- l'existence de personnel qualifié de très haut niveau,
- la mise à disposition d'un schéma directeur de la statistique
- l'ancrage institutionnel qui facilite la préservation de la qualité de ses relations avec les sectoriels et les autres directions et services techniques du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF).

On note quelques difficultés dans la production régulière des indicateurs sur le marché du travail. En effet ;

- les enquêtes auprès des ménages sont réalisées à des intervalles irréguliers ce qui affectent la mise à jour des indicateurs produits ;
- le manque d'exécution d'enquêtes sur la main-d'œuvre auprès des entreprises ;
- les analyses approfondies des données sont insuffisantes au vu de l'importante masse d'informations disponibles ;
- le manque de ressources pour assurer un appui technique aux services sectoriels traitant des questions de l'emploi.

#### IV.1.1.2. Direction de la Statistique du Travail et des Etudes

La Direction de la Statistique du Travail et des Etudes (DSTE) est une administration publique créée par le Décret 2009-1448 suite à la réorganisation du Ministère de Fonction du Publique, de l'Emploi et des Organisations Professionnelles. C'est une direction centrale de la Direction Générale du Travail et de la Sécurité Sociale. Elle est chargée de :

- *de procéder à des études et enquêtes portant sur le travail, la main d'œuvre, la sécurité sociale et les syndicats et organisations professionnelles de travailleurs et d'employeurs ;*
- *de collecter, de traiter, d'analyser et de diffuser les données statistiques du travail ;*
- *d'élaborer le bilan social et de la déclaration annuelle de la situation de la main d'œuvre (DASMO) des entreprises et établissements conformément aux dispositions du décret 2009-1411.*

Pour ce faire, la DSTE privilégie les sources administratives et la déclaration annuelle de la situation de la main d'œuvre (DASMO). La DSTE a réalisé un rapport de la DASMO en 2004 et en 2008. Le rapport 2008 n'est pas encore publié. Seul celui de 2004 est disponible. La DSTE organise des séminaires de restitution de ses travaux avec l'appui technique de l'ANSD et du BIT. Les autres partenaires techniques de la DSTE sont la CSS, l'IPRES et les Inspections de travail.

Plusieurs difficultés entravent le bon fonctionnement de cette structure parmi lesquelles on peut citer :

- l'insuffisance des ressources (matérielles, humaines et financières) ;
- le manque d'un cadre fonctionnel d'échange sur la problématique de statistiques de travail et de production d'indicateurs de travail décent. En effet, malgré l'existence du Comité de pilotage du programme de promotion de travail décent, mis en œuvre par la Direction de

l'emploi, les questions de production d'indicateurs de suivi constituent un handicap majeur pour apprécier la mise en œuvre du programme.

En termes de perspectives, la DSTE compte mettre en place un comité de pilotage du SIMT et encourager les échanges d'informations (données et méthodologies) entre les différents intervenants. Enfin, la DSTE en collaboration avec les autres producteurs de données envisage de réorganiser le dispositif de collecte de données auprès des entreprises afin d'avoir un questionnaire unique ce qui va favoriser les échanges des données.

#### IV.1.1.3. Direction de l'Emploi

En tant que service public intervenant dans la gestion du marché de l'emploi, la Direction de l'Emploi est chargée de la mise en place d'un environnement favorable à la création d'emplois, de développement de la formation professionnelle et de l'apprentissage. A ce titre, elle a, entre autres comme attributions :

- d'élaborer la politique de l'emploi et d'en coordonner la mise en œuvre ;
- d'assurer le suivi et l'évaluation de la politique de l'emploi et de ses programmes ;
- de coordonner et de suivre les questions d'emploi dans les politiques macro-économiques et sectorielles ;
- de préparer, en collaboration avec la DSTE et la CSS, des projets de lois et de règlements relatifs à l'emploi en particulier pour la promotion de l'emploi ;
- de suivre l'exécution des lois et règlements ainsi que l'application des conventions internationales relatives à l'emploi ;
- de traiter les offres d'emploi des entreprises étrangères et de veiller à la bonne migration du travail ;
- d'étudier, en collaboration avec les services chargés de la formation professionnelle et des ressources humaines, toutes les questions de formation et de planification de la main d'œuvre nationale ;
- d'assister les demandeurs d'emploi pour la facilitation de leur accès à l'emploi ;
- d'assurer la collecte et la diffusion de l'information sur le marché de l'emploi.

La Direction de l'emploi est chargée de coordonner l'équipe technique pour la formulation du programme pays pour la promotion du travail décent conformément à l'arrêté n°05787 du 26 juin 2010 du Ministre de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations Professionnelles.

Afin de mener à bien ses missions, la Direction de l'emploi réalise des études et des enquêtes relatives à l'emploi, à l'apprentissage, à la formation et au perfectionnement professionnel pour mieux organiser son système d'information interne sur le marché du travail. En outre elle tient une importante documentation de référence relative à l'emploi et à la formation professionnelle.

Les principaux partenaires de la Direction de l'emploi sont l'ANSD, la DSTE, la DPEE, la CSS, l'IPRES, le Service solde de la Fonction publique et l'Observatoire de la Chambre de commerce du Sénégal. La Direction de l'emploi a bénéficié des financements du BIT et du PNUD pour réaliser des études et des enquêtes sur l'emploi et pour accompagner la mise en œuvre de la Politique nationale de l'emploi.

La Direction de l'emploi dispose d'une base de données qui enregistre des données sur les demandeurs et les offres de travail. Cet outil permet de accroître la participation des jeunes au le marché de travail. Les utilisateurs des informations de cette base de données sont le gouvernement, l'ANSD, la DSTE, la DPEE et les chercheurs.

Sur le plan institutionnel, il n'existe ni une agence nationale pour l'emploi ni un observatoire de l'emploi au Sénégal. Ces deux missions sont confiées à la Direction de l'Emploi qui a des problèmes de ressources humaines. La coordination du SIMT n'est pas totalement tranchée entre la Direction de



l'Emploi et la Direction générale du travail. Par ailleurs, la direction de l'emploi n'est pas dotée de ressources suffisantes (matérielle, humaine et financière) pour mener correctement ses missions.

La Direction de l'emploi cumule les fonctions de l'Observatoire de l'emploi et de l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi. Actuellement la structure dispose d'un seul cadre qui est chargé de coordonner tous les travaux (collecte, traitement et diffusion) et de suivre toutes les activités relatives à l'emploi (participation à la mise en œuvre du DSRP, suivi des études réalisées, accompagnement des partenaires).

Au cours des prochaines années, la Direction de l'emploi va mettre en œuvre, avec les financements nationaux, un projet de banque de données sur la sécurité sociale, l'emploi et les qualifications professionnelles. Un consultant a été recruté pour élaborer le document du projet.

La Direction de l'emploi participe aussi au processus de mise en œuvre du SDS notamment sur le volet emploi. A cet effet, il est prévu de réaliser le profil pays pour le travail décent. Pour ce faire, la Direction de l'emploi, en collaboration avec l'ANSD, l'IPRES et la DSTE, a engagé les réflexions pour la révision de la politique nationale de l'emploi depuis 2010 afin d'assurer sa cohérence avec le programme national de promotion du travail décent (PPTD).

#### IV.1.1.4. Institution de la Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES)

L'institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (I.P.RE.S.) est un organisme de droit privé placé sous la tutelle technique et financière de l'Etat. Il dispose d'une réelle autonomie dans sa gestion et son organisation est régi par :

- *la Loi 75-50 du 03 Avril 1975 relative aux Institutions de Prévoyance Sociale ;*
- *le Décret d'application n° 75-455 du 24 Avril 1975 rendant obligatoire pour tous les employeurs et pour tous les travailleurs l'affiliation à un régime de retraite, modifié en ses Articles 11 et 21 par le Décret n° 76-17 du 9.01.1976 ;*
- *l'Arrêté n° 3043 du 9 mars 1978 du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi qui confie à l'IPRES la responsabilité de la gestion du régime de retraite de base, institué par le Décret n° 75-455 susvisé et qui approuve les statuts et règlements intérieurs n° 1 et 2 de cette institution relatifs respectivement au régime général de retraite et au régime complémentaire de retraite des cadres.*

Par application de ces différents textes, l'IPRES assure le service :

- d'une pension ou allocation de retraite aux anciens salariés ayant cotisé au moins 1 an ;
- des pensions ou allocations de réversion aux veufs, veuves et orphelins de père ou de mère, à charge en cas de décès d'un salarié ou d'un retraité ;
- d'une pension de solidarité, sous certaines conditions, aux anciens salariés qui ont cotisés moins d'un an ou non.

L'IPRES dispose d'un système d'information sur le travail. Ce dispositif a pour objectif d'assurer la gestion des salariés (agents non fonctionnaires de l'Etats) du secteur privé, des collectivités et les contractuels. Ce système d'information fournit des statistiques sur les salariés en particulier sur le volet retraite. Les utilisateurs de ces informations demeurent l'IPRES, l'ANSD, la CSS et certains chercheurs.

L'IPRES rencontre quelques difficultés dans le cadre de son fonctionnement. En effet, les demandes de données ne sont pas toujours satisfaites notamment les informations sur l'emploi et la main d'œuvre. L'IPRES ne dispose pas de ressources humaines suffisantes pour répondre à toutes les demandes de statistiques sur l'emploi.

Les principaux partenaires de l'IPRES sont la CSS et l'ANSD.

En termes de perspectives, les responsables de l'IPRES compte renforcer les ressources humaines de la structure et l'ériger en structure centrale. L'IPRES va aussi s'associer à la préparation des enquêtes qui ont trait à l'emploi afin de mieux refléter ses préoccupations dans le dispositif de collecte de données.

#### IV.1.1.5. Caisse de Sécurité Sociale

Créée le 1er Janvier 1956, la Caisse de Sécurité Sociale (CSS), par la loi n° 91-33 du 26 Juin 1991, est devenue depuis un organisme de droit privé chargé d'une mission de service public. Elle est implantée sur toute l'étendue du territoire national.

La Caisse de Sécurité sociale joue un rôle déterminant dans la prévention des risques professionnels, par le contrôle, l'assistance-conseil et la formation des entreprises. Globalement, la Caisse de Sécurité Sociale joue un rôle de premier plan dans la politique nationale de protection sociale des travailleurs salariés en apportant pleinement sa contribution dans la lutte contre la pauvreté

En 2010, la CSS a créé en son sein une Direction des études et de la statistique. Cette direction est chargé d'organiser toute la chaîne de collecte et de production de données statistiques afin d'améliorer la qualité de données ainsi que leur fiabilité. A cet effet, tous les supports de collecte ont été revus et la base de données centrale a été réorganisée.

Le dispositif de remontée des données régionales a été amélioré. En effet, la CSS dispose d'une base de données opérationnelle qui fonctionne sous forme d'une application WEB. Les principaux partenaires de la CSS sont l'IPRES, l'ANSD, la Direction de l'emploi et la DSTE.

La CSS a mis en place un dispositif d'exploitation des données. Elle compte aussi créer une plate forme unique pour gérer les allocations familiales, les allocations post natales et prénatales, les congés de maternités et les accidents de travail.

La diffusion des données se fait sous forme de rapport auprès des différents utilisateurs à savoir l'ANSD, la DSTE, les chercheurs, les Ministères de la santé et de l'éducation, les centrales syndicales et le Conseil des utilisateurs de transport du Sénégal.

L'exploitation des données aux seules statistiques intéressant la CSS constitue un facteur limitant des analyses sur l'emploi dans le secteur. D'autres insuffisances ont été relevées dans le système d'information de mis en place. Il s'agit notamment :

- des problèmes de nomenclatures utilisées ;
- des questions de coordination des différents acteurs ;
- des difficultés à générer directement des données historiques ;
- du retard observé dans la mise en place d'un cadre de concertation formelle pour le SIMT.

#### IV.1.1.6. Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE)

La Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE) réalise toute étude et recherche sectorielle et macroéconomique, utile à la conduite de la politique économique et financière du Gouvernement. Elle donne une appréciation de la situation et des perspectives du pays et assure la coordination des travaux conduisant aux choix de politiques économiques et financières à court terme.

En particulier, la DPEE est chargée :

- de mener la collecte et la gestion de l'information conjoncturelle, intérieure et extérieure ;
- d'intégrer cette information dans un schéma global et prévisionnel et de procéder à des analyses conjoncturelles et à des travaux de prévisions ;
- d'organiser la concertation des services concernés pour les choix de la politique économique et financière à court terme ;

- de coordonner l'application concrète des choix de la politique économique en rapport avec les services concernés et de traduire ces choix dans les relations entre le ministère chargé de l'économie et des finances et les secteurs d'activité économique et financière ;
- de réaliser des études sur les prix et l'emploi, les finances publiques, la monnaie et le crédit, l'économie internationale et les échanges extérieurs.

A partir des données collectées, la DPEE publie régulièrement un bulletin mensuel dans lequel certains indicateurs sur la création d'emploi sont intégrés. Certes la DPEE dispose d'une base de données mais son exploitation n'est pas toujours effectuée pour produire des indicateurs sur le travail. Néanmoins, la DPEE compte réaliser au cours de cette année une étude comparative à partir des données collectées de 2008 à 2010.

#### **IV.1.2. Utilisateurs**

D'autres acteurs interviennent dans le SMIT du Sénégal. Il s'agit en particulier des centrales syndicales, du Conseil national du patronat et de l'Université. Pour les centrales syndicales en particulier, il faut davantage de concertations entre producteurs des données sur l'emploi et le travail décent et les entreprises pour établir réellement la liste des indicateurs pertinents à mesurer. Les collaborations entre utilisateurs doivent être aussi encouragées pour qu'ils s'accordent sur certains besoins communs en information sur le marché du travail.

Le dispositif actuelle de production statistique des indicateurs sur le marché de travail ne couvre pas l'ensemble des besoins des utilisateurs et elle est d'un niveau relativement faible. Les besoins non couverts ou couverts partiellement concernent l'absence de prise en compte de certaines questions relatives aux risques professionnelles et la création d'emploi. Les publications périodiques de l'ANSD sont actuellement très limitées car les données mises à la disposition des utilisateurs sont parfois dépassées.

Selon les utilisateurs, les ressources humaines de l'ANSD sont relativement importantes en quantité mais faibles en qualité avec un nombre très peu élevé de cadres statisticiens de haut niveau. D'une manière générale, on constate que le système d'information des structures en charge des statistiques du travail est sinistré avec, en particulier, une production statistique insignifiante due, en premier lieu, à un effectif de cadres statisticiens très limité, et, en second lieu, à des moyens matériels et financiers insuffisants. Pour un secteur aussi important des dispositions particulières doivent être prises afin d'améliorer la production d'indicateurs pour une meilleure mise en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté.

#### **IV.2. Fonctionnement du SMIT**

Le développement des statistiques de l'emploi au Sénégal reste encore confronté à plusieurs contraintes. Le dispositif institutionnel de production des données sur le marché du travail est marqué par une insuffisante coordination des interventions du secteur public et du secteur privé. Ce qui affecte la qualité de la production de données et limite les analyses qui sont produites. Par ailleurs, il faut noter que :

- les instruments, actuellement disponibles, ne permettent pas d'obtenir une bonne lecture des dynamiques réelles du marché. En effet, tous les acteurs sociaux admettent la faible visibilité du marché de l'emploi, car les données disponibles ne sont pas suffisamment fiables et elles sont le plus souvent incomplètes et parfois dépassées ;
- l'existence de plusieurs sources publiques, parapubliques et privées de statistiques sur l'emploi, la formation et la sécurité sociale ne facilite pas la cohérence des données publiées ;
- certes, la DSTE fournit un rapport annuel sur la situation du travail au Sénégal. Mais, ce rapport est irrégulier et le plus souvent incomplet du fait de la remontée encore insatisfaisante de l'information de base collectée par les inspections du travail ;

- le Système d'information sur le marché du travail reste encore confronté à de nombreuses insuffisances notamment l'incapacité à rendre compte des tendances et du dynamisme du marché de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- les difficultés des différentes structures à produire et à rendre disponibles, régulièrement, les informations à jour, fiables et de qualité (pertinentes et efficaces) sur l'emploi, le chômage, la dynamique du marché du travail, les relations entre la formation et l'emploi ;
- d'autres difficultés se situent au niveau de la mise à la "disposition des utilisateurs des informations opérationnelles sur l'offre et la demande de la formation professionnelle, conformément aux besoins du marché de l'emploi",
- les Services de statistique du Ministère de la Fonction publique, de l'Emploi, du Travail et des Organisations Professionnelles ne disposent pas de ressources financières nécessaires à leur fonctionnement pour assurer la production régulière d'informations sur le marché de travail.

Toutes ces difficultés constituent un handicap majeur dans la conception et la formulation d'une politique de promotion de l'emploi dans le cadre d'une véritable stratégie de lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, le Sénégal ne dispose pas actuellement de données fiables et à jour sur l'emploi dans les secteurs formel et informel.

Les principaux producteurs ne développent pas la synergie dans les activités menées. En effet, même si les différents services chargés de produire ces données font partie du Comité sectoriel du SDS, il y a des problèmes en matière d'échanges d'information. Il n'existe ni une agence nationale pour l'emploi ni un observatoire de l'emploi.

*Une Agence nationale pour l'emploi sera chargée :*

- *d'organiser un système interne d'intermédiation et d'information sur le marché du travail ;*
- *d'appuyer l'auto-emploi de certaines catégories de demandeurs d'emploi individuels ou associés en vue de contribuer à l'émergence de micro, petites et moyennes entreprises viables ;*
- *d'initier et d'exécuter les programmes d'insertion socioprofessionnelle des jeunes par l'emploi ;*
- *d'identifier les besoins et les possibilités d'apprentissage, de formation professionnelle et de perfectionnement et mettre en œuvre une politique d'orientation et d'information en direction des usagers ;*
- *d'accroître l'offre de formation professionnelle et d'apprentissage par la rénovation, le renforcement des structures existantes et la création de nouvelles structures ainsi que la diversification des filières et opportunités de formation et de perfectionnement ;*
- *de mettre en œuvre un mécanisme de suivi des travailleurs étrangers employés ;*
- *de tenir une documentation de référence relative à l'emploi et à la formation professionnelle.*

*Quant à l'Observatoire, il sera chargé :*

- *de constituer un système d'information efficace sur l'emploi, la formation professionnelle et la jeunesse, au plan national et dans les régions ;*
- *d'aider à la mise en œuvre d'une politique de développement de la formation professionnelle permettant l'identification des besoins de formation et la prospective des métiers et des qualifications ;*
- *d'être un outil d'aide à la décision, contribuant à la définition, à l'évaluation et à l'amélioration des mesures de politique de l'emploi, et du dialogue social.*

Pour le moment, ces deux missions sont confiées à la Direction de l'Emploi qui a des problèmes de ressources humaines. La coordination du SIMT n'est pas totalement tranchée entre la Direction de l'Emploi et Direction générale du travail.

Les producteurs soulèvent surtout les contraintes liées aux ressources humaines et financières pour la production régulière et l'analyse des indicateurs du marché du travail. Tandis que les utilisateurs dénoncent les problèmes liés à la disponibilité et à la qualité des données.

La nécessité de mener une réflexion profonde sur la stratégie de diffusion des données par les principaux producteurs s'impose. En effet, l'ANSD publie les résultats des enquêtes ou études menées. Mais les enquêtes et les études ne sont pas réalisées de façon périodique avec un calendrier précis ce qui constitue une source de retard dans la mise à jour des données. L'accès à ces publications est obtenu souvent sur demande spécifique, la rentabilisation des activités primant sur la vulgarisation des informations produites. Ces producteurs se soucient également du financement de leurs activités.

## **V PROGRAMME DE TRAVAIL DECENT ET COOPERATION TECHNIQUE**

### **V.1. Programme national de promotion du travail décent (PPTD)**

Le Sénégal est entrain de finaliser son programme de promotion de travail décent (PPTD) avec l'appui technique du BIT. Le document n'est pas encore officiel. C'est la Direction de l'Emploi qui est chargée de son élaboration et de sa mise en œuvre.

### **V.2. Schéma Directeur de la Statistique**

Le Schéma Directeur de la Statistique (SDS) constitue le cadre sur lequel s'appuie le SSN pour la production d'une information statistique en adéquation avec les besoins des utilisateurs durant la période 2008-2013. La mise en œuvre du SDS s'inscrit dans un processus dynamique d'amélioration permanente des activités prévues dans la mise en œuvre du SDS qui est un soutien informationnel important pour le suivi du DSRP et des OMD.

La SDS du Sénégal s'articule autour de quatre axes fondamentaux à savoir : « le renforcement du dispositif institutionnel » ; « l'amélioration de la qualité des produits statistiques » ; « la diffusion et la promotion de l'utilisation des statistiques, de l'analyse et de la recherche » ; et « le renforcement des capacités pour un système statistique efficace ».

Afin d'améliorer la qualité des produits statistiques, la mise en œuvre du SDS prévoit de produire et de diffuser les données selon les normes établies et dans les délais fixés et de disposer de statistiques les plus désagrégées possibles tenant compte notamment du genre et de la décentralisation. Par ailleurs, la production statistique devra s'orienter vers une meilleure satisfaction de la demande, afin de faciliter l'accès des utilisateurs aux produits diffusés. Pour ce faire, la SSN a développé une politique de communication pour promouvoir la culture.

### **V.3. Politique nationale de l'emploi au Sénégal**

La nouvelle politique nationale de l'emploi n'est pas encore adoptée au Sénégal. Elle va faire suite à celle de 1997 et couvrira la période 2011 à 2015 marquant ainsi la fin de la Stratégie OMD et probablement aussi celle du futur DSRP-3. La Politique nationale de l'Emploi devrait se fixer comme objectif principal de traduire en actes concrets la vision du Chef de l'Etat et de relever le défi de l'emploi. Aussi vise-t-elle à placer l'emploi au cœur de la stratégie de développement.

La vision qui fonde cette politique nationale est celle d'un Sénégal émergent, progressivement installé dans une économie en croissance forte et socialement équilibrée à l'horizon 2015.

Elle vise la création nette d'un nombre d'emplois modernes productifs, durables et rémunérateurs égal à l'accroissement net des demandeurs d'emploi potentiels au terme de la période. Cette Politique a défini cinq (05) stratégies complémentaires à savoir :

- Stratégie 1 : Promotion de l'emploi dans les politiques économiques et réformes structurelles en faveur de l'emploi (politiques macroéconomiques) ;
- Stratégie 2 : Appui à la promotion de l'emploi dans les secteurs économiques traditionnels (Agriculture, élevage, pêche, environnement, etc.) ;
- Stratégie 3 : Développement de programmes publics spécifiques de création d'emplois (projets et programmes développés par les différents ministères sectoriels) ;
- Stratégie 4 : Amélioration et développement des relations entre la formation et l'emploi dans les secteurs économiques (adéquation emploi formation et employabilité des jeunes) ;
- Stratégie 5 : Renforcement des capacités du Ministère de l'Emploi et Amélioration du Système de gestion des marchés du travail.

Pour atteindre cet objectif, la Politique nationale de l'Emploi met un accent particulier sur le secteur agricole et le secteur informel qui sont de véritables gisements d'emplois qui constituent des secteurs avec des niveaux élevés de déficit de travail décent. Le document est en cours d'élaboration.

#### **V.4. Projet de coopération technique portant sur l'amélioration des statistiques**

La coopération technique et financière portant sur l'amélioration des statistiques du travail, est apportée par plusieurs partenaires, en l'occurrence, le BIT et le PNUD. Le BIT appuie le Sénégal pour la formulation des projets dans le domaine de l'emploi et pour l'élaboration du PPTD.

Dans le cadre du PPTD, le BIT a appuyé le Sénégal pour la réalisation d'une étude préliminaire dont l'objectif est de cerner les déficits sur le travail décent. Cette étude, qui est en cours, permettra de proposer des axes pour une meilleure élaboration des politiques.

### **VI PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Les capacités actuelles du dispositif statistique font que la disponibilité des indicateurs reposera en grande partie sur la réalisation d'opérations statistiques ponctuelles telles que les enquêtes de suivi et évaluation de la pauvreté ou les enquêtes de type emploi. L'amélioration du dispositif de production, d'analyse et de diffusion des données passe nécessairement par un certain nombre d'actions visant l'élaboration d'un cadre cohérent de renforcement des capacités des acteurs afin d'organiser et de procéder à l'analyse approfondie des données.

L'exploitation des sources administratives et d'analyse approfondie des données d'enquêtes pour disposer d'une majorité d'indicateurs sur le travail décent constituent d'autres préoccupations pour le renforcement du SIMT au Sénégal.

A l'issue de la revue, il apparaît important de faire des propositions allant dans le sens d'un plan de renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour l'amélioration de la production et de l'analyse des indicateurs sur le travail décent.

#### **VI.1 Créer un Comité National de suivi du SIMT**

Dans le but d'améliorer la synergie entre les acteurs par l'organisation de rencontres régulières, le Sénégal devra accélérer la création d'un Conseil National du Travail (CNT) qui aura pour mission : i) d'étudier les problèmes concernant le travail, l'emploi des travailleurs, l'orientation, la formation professionnelle, le placement, les mouvements de main-d'œuvre, les migrations de travailleurs l'amélioration des conditions matérielles et morales des travailleurs, la sécurité sociale, ii) d'émettre des avis et de formuler des propositions et résolutions sur la réglementation du travail et d'intervenir en cette matière, iii) de proposer ou de donner son avis sur le relèvement du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG).

Le CNT est un organe qui regroupe essentiellement les représentants des travailleurs (syndicats) et des employeurs (patronat et administration publique) et certains utilisateurs (université et centre de recherche), en vue de débattre des conditions de la dynamique du marché du travail. Le Secrétariat du CNT pourrait être assuré soit par la Direction de l'Emploi soit par la DSTE.

### **VI.2. Développer une enquête annuelle auprès des entreprises avec un volet important sur le travail décent**

La DPEE a l'habitude de réaliser la collecte des données auprès des entreprises. Cette opération est effectuée en vue de diffuser des bulletins ou des rapports sur les entreprises. Le support de collecte de cette enquête doit être enrichi avec l'introduction de variables permettant de déterminer des indicateurs sur le travail décent, notamment les informations sur les éléments fondamentaux du travail décent. La méthodologie de l'enquête et les outils techniques doivent être révisés dans ce cas.

### **VI.3 Renforcer les capacités des acteurs du SIMT.**

Pour l'exploitation des bases de données administratives et des données d'enquêtes, en vue de produire suffisamment d'indicateurs sur le travail décent à des coûts moins onéreux, la revue a montré une sous exploitation des différentes sources de données pour la production et l'analyse des indicateurs du travail décent. A titre d'exemple, plus d'une vingtaine d'indicateurs sur le travail décent sont estimables à partir des données d'enquêtes et des sources administratives. Malheureusement, ces indicateurs ne sont ni calculés ni publiés.

Une exploitation optimale des différentes sources de données peut être faite. Des appuis nécessaires peuvent être apportés par le BIT ou tout autre partenaire. De même, il est important d'appuyer les structures qui gèrent des bases de données administratives sur le marché du travail, en l'occurrence la CSS et l'IPRES à produire des indicateurs conformes à l'agenda du travail décent.

### **VI.4 Renforcer le dispositif de diffusion de l'information**

De manière générale, l'approche de diffusion des données statistiques au Sénégal mérite d'être améliorée. Au niveau de l'ANSD, l'IPRES, la Direction de l'emploi et la CSS, les demandes spécifiques sont le plus souvent satisfaites, bien que certains utilisateurs se plaignent de la non disponibilité à temps des données dont ils ont besoin.

Cette action sera accompagnée par la création d'une base de données dynamique en vue d'éliminer toutes les incohérences internes constatées. Le Comité National de Suivi du SIMT devra proposer une stratégie de diffusion des statistiques et d'accès aux bases de données sur l'emploi et le travail décent.

Les indicateurs actuellement disponibles devront être évalués. Cette évaluation comprendra en particulier l'étude des variations de ces indicateurs au cours des dix dernières années afin de vérifier la qualité de ces indicateurs. Pour les nouveaux indicateurs, il conviendra de s'assurer que leur production dans les délais requis est possible.

D'une manière générale, les indicateurs sociaux proviennent: de statistiques administratives ou « de routine » et d'enquêtes auprès des ménages. La contrainte majeure de ces indicateurs sociaux conjoncturels est une production à un rythme infra annuel : trimestriel voire mensuel.

La production d'indicateurs provenant de sources administratives paraît possible. Pour ce faire, il sera certainement indispensable de travailler sur les indicateurs existants et sur d'autres à définir pour les rendre disponibles dans des délais nécessaires pour un suivi conjoncturel. Le rôle d'assistance technique de l'ANSD auprès des ministères techniques sera primordial dans le cadre de la mise en place et du suivi de la production et de la disponibilité de ces indicateurs.

La production d'indicateurs provenant d'enquêtes auprès des ménages paraît plus problématique. Il serait en effet nécessaire de réaliser des enquêtes à un rythme régulier et constant.

L'expérience actuelle des enquêtes auprès des ménages réalisées en Afrique subsaharienne montre que les délais de traitement des données sont longs, souvent supérieurs à une année. Cependant, on peut envisager de réduire ces temps de traitement par la réalisation « d'enquêtes légères » aux objectifs limités, se contentant essentiellement d'informations sur l'opinion des populations. Il conviendra cependant d'être prudent sur la taille des échantillons afin que les résultats de ces enquêtes périodiques soient bien représentatifs d'une évolution réelle du phénomène suivi et non dus aux erreurs d'échantillonnage.

## VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La revue du SIMT effectuée au Sénégal a permis de se rendre compte des forces et faiblesses tant sur le plan technique qu'institutionnel. Au plan technique, il existe plusieurs sources de données à même de calculer et d'analyser des indicateurs sur le marché du travail, en particulier sur le travail décent.

La revue a proposé des ajustements des supports de collecte pour mesurer d'autres indicateurs qui ne le sont pas encore. La mise en œuvre de ces ajustements est cependant subordonnée à l'examen des contraintes telles que la surcharge des questionnaires, la lassitude des enquêtés et le coût inhérent à la collecte de données supplémentaires.

La synergie entre producteurs est encore à l'étape de réflexion. Cette réflexion doit aboutir à temps pour permettre l'amélioration de la synergie entre les producteurs. Quant aux utilisateurs, ils ne semblent pas être réellement satisfaits en l'état des choses au regard de leur besoin en statistiques du travail.

La revue a proposé un plan de renforcement de capacité du SIMT qui repose sur cinq actions principales.

Au plan technique, la revue propose de développer une enquête annuelle auprès des entreprises avec un volet important sur le travail décent, de renforcer les capacités des acteurs du SIMT pour l'exploitation des bases de données administratives et des données d'enquêtes, de réfléchir à une politique efficace de diffusion de l'information pour améliorer la visibilité du SIMT

Les recommandations et mesures suivantes devraient permettre la prise en charge des insuffisances mises en évidence.

- (1) Améliorer l'exploitation du potentiel de données nationales à travers une responsabilisation formelle des acteurs précis du SSN dans la production d'indicateurs sur le travail décent, un renforcement du processus d'harmonisation et de coordination entre l'ANSD et les acteurs sectoriels du SSN. L'ANSD pourrait assurer le leadership de la mise en œuvre de cette recommandation.
- (2) Elaborer un manuel de référence pour la production et la diffusion des données statistiques en particulier sur les questions du travail décent. Ce manuel définira, entre autres, le rôle et la responsabilité qui incombent à chaque acteur du SSN, sur les procédures d'obtention des données. En ce qui concerne la définition de certains indicateurs, il est recommandé de laisser plus de latitude aux acteurs sectoriels qui maîtrisent mieux leur secteur et par conséquent les termes appropriés aux définitions.
- (3) Clarifier, structurer et régulariser les mécanismes d'échanges et de communication entre les acteurs du SSN sur les indicateurs du travail décent. La Direction de l'emploi, la DSTE et l'ANSD pourraient assurer le leadership de la mise en œuvre de cette recommandation.



- (4) Engager un processus participatif Etat-SSN-Partenaires Techniques et Financiers pour la mise en place d'un mécanisme stable et durable de financement des opérations de production statistique.  
L'ANSD pourrait assurer le leadership de la mise en œuvre de cette recommandation.
- (5) Accélérer la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique du Sénégal (SDS 2008-2013) qui apporterait des solutions à plusieurs problèmes de coordination et d'harmonisation entre les acteurs du SSN.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Présentation des enquêtes ménages comportant des modules sur le marché du travail

1. **Titre de l'enquête :** Enquête de suivi de ma pauvreté au Sénégal (ESPS)
2. **Organisme responsable de l'enquête la plus récente :** Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)
3. **Date de l'enquête la plus récente...** Décembre 2005 - Avril 2005
4. **Date de publication du rapport sur l'enquête la plus récente...** Septembre 2007
5. **Type de publication :**  *papier*  *internet, site web...* www.ansd.sn
6. **Date de la prochaine enquête ...** Mai 2011 - Août 2011 (la formation des agents enquêteurs est en cours)
7. **Périodicité**
  - a. Collecte des données
    - mensuelle*
    - trimestrielle*
    - semestrielle*
    - annuelle*
    - autre, préciser... 5 ans*
  - b. Diffusion des résultats
    - mensuelle*
    - trimestrielle*
    - semestrielle*
    - annuelle*
    - autre, préciser... 5 ans*
8. **Champ de l'enquête**
  - a. Groupes de population
    - Âge minimum... 6 ans
    - Âge maximum...
    - Exclusion des ménages collectifs (armée, prison, etc.)  Non  Oui, préciser :... tous les ménages collectifs sont exclus
    - Indiquer tout autre groupe de population exclu de l'enquête (par exemple, les travailleurs migrants) : les ménages des fonctionnaires internationaux
  - b. Aire géographique
    - pays entier*
    - tout le pays, sauf...*
    - zones urbaines uniquement*
    - zones rurales uniquement*
    - autre, préciser...*
9. **Sujets abordés**
  - population économiquement active*
  - travailleurs occasionnels*

- emploi*
- chômage*
- sous-emploi temporel*
- heures de travail par période de référence*
  - heures réellement travaillées
  - heures habituellement travaillées
  - autre, préciser...
- revenus de l'emploi : traitements, salaires et revenus du travail indépendant*
- durée de l'emploi*
- durée du chômage*
- travailleurs découragés*
- branche d'activité*
- profession*
- situation dans l'emploi*
- niveau d'instruction*
- emplois secondaires*
- emploi dans l'économie informelle*
- emploi dans le secteur informel*
- travail des enfants*
- pauvreté*
- sécurité au travail*
- sécurité sociale*
- formation*
- autre, préciser...*

## 10. Concepts et classifications utilisés dans l'enquête la plus récente

### a. Population économiquement active

- activité économique actuelle (cadre de la population active)
- activité économique habituelle

Les définitions sont-elle conformes à la résolution de la CIST de 1982 ?  Non  Oui

Autre commentaire...

### b. Situation dans l'emploi

- employés

Différentiation entre les employés permanents et les travailleurs occasionnels, temporaires ou saisonniers ?  Non  Oui, préciser les catégories :...

- employeurs
- travailleurs à leur compte
- membres de coopératives de producteurs
- travailleurs familiaux
- travailleurs inclassables selon leur situation
- autres, préciser :...

### c. Professions

- Utilisation directe de la CITP
  - CITP-08                       CITP-88       CITP-68
- Utilisation d'une classification nationale spécifique des professions ?
  - sans rapport avec la CITP
  - basée sur ou compatible avec la :
    - CITP-08       CITP-88       CITP-68

**d. Branches d'activité**

- Utilisation directe de la CITI
- CITI Rév.4 (2008)       CITI Rév.3.1 (2002)
- CITI Rév.3 (1990)       CITI Rév.2 (1968)
- Utilisation d'une classification nationale spécifique des branches d'activité économique ?  
(Nomenclature des activités des Etats membres d'AFRISTAT)
- sans rapport avec la CITI
- basée sur ou compatible avec la :
- CITI Rév.4 (2008)       CITI Rév.3.1 (2002)
- CITI Rév.3 (1990)       CITI Rév.2 (1968)

**11. Mesures (cadre de la population active)**

**a. Emploi**

- i. Le critère d'une heure de travail pour définir l'emploi est-il utilisé ?     Non     Oui
- Si non, préciser le critère...
- ii. Période de référence pour l'emploi :
- dernier jour
- dernière semaine
- quatre dernières semaines
- autre, préciser...
- iii. Identification des activités économiques :
- utilisation d'une liste d'activités
- utilisation de questions contenant des exemples de ce qui constitue du travail

**b. Chômage**

- i) L'enquête comporte une question sur la disponibilité pour travailler :     Non     Oui
- Si oui, période de référence de la disponibilité pour travailler :
- Identique à celle utilisée pour l'emploi
- Différente de celle utilisée pour l'emploi
- prochaine semaine
- deux prochaines semaines
- quatre prochaines semaines
- autre, préciser : ...
- ii) L'enquête comporte une question sur la recherche d'emploi :     Non       Oui
- Si oui, période de référence de la recherche d'emploi :
- Identique à celle utilisée pour l'emploi
- Différente de celle utilisée pour l'emploi
- dernière semaine
- deux dernières semaines
- quatre dernières semaines

autre, préciser : ...

## 12. Conception de l'enquête (la plus récente)

### a. Procédé d'échantillonnage

Échantillonnage simple

Préciser l'unité d'échantillonnage :  ménages  particuliers

Échantillonnage à plusieurs degrés

Unité d'échantillonnage primaire (préciser) ... Districts de recensement (DR)

Unité finale d'échantillonnage :  ménages  particuliers

### b. Base de sondage, y compris la date ... RGPH 2002 avec des mises à jour des UP

sélectionnées

### c. Taille de l'échantillon ... 13 600 ménages

### d. Taux de non-réponse... 0,3%

### e. Conception des questionnaires

questionnaire panoramique  questionnaires individuels  combinaison des deux

### f. Langue du questionnaire

Version originale ... Français

Autres versions (énumérer toutes les langues) ...

Traduction orale pendant les entretiens :  Non  Oui, préciser les langues :... les

langues des différentes localités

### g. Méthode de collecte des données

entretiens en face à face

questionnaire rempli par le sondé (courrier ou livraison)

entretiens téléphoniques

autre, préciser...

### h. Utilisation de réponses par procuration (par exemple, le chef de ménage fournit les réponses pour les membres du ménage absents) Non Oui

## 13. Séries disponibles (enquête la plus récente)

	Séries disponibles	Ventilations disponibles					
		Sexe	Âge	Situation dans l'emploi	Branche d'activité	Zones rurales / urbaines	Autre :
Ratio emploi-population	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Taux de chômage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeunes ni dans le système éducatif ni dans l'emploi	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emploi informel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Séries disponibles	Ventilations disponibles					
		Sexe	Âge	Situation dans l'emploi	Branche d'activité	Zones rurales / urbaines	Autre :
Taux de participation au marché du travail	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travailleurs pauvres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Taux de bas salaires (inférieurs à 2/3 du salaire horaire médian)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salaire horaire moyen	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salaire réel moyen	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salariés ayant suivi récemment une formation professionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Durée du travail excessive (plus de 48 heures par semaine, heures « habituellement travaillées »)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Heures habituellement travaillées (tranches horaires type)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Heures travaillées par an et par personne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Taux de sous-emploi temporel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travail des enfants	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formes dangereuses de travail des enfants (6 à 14ans)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Proportion de femmes occupant des postes du grand groupe 1 de la CITP-88	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Écarts de salaire entre hommes et femmes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pourcentage de la population de 65 ans au moins bénéficiant d'une pension	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pourcentage de la population bénéficiant d'une couverture (de base) par la sécurité sociale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfants non scolarisés (% par âge)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emploi par branche d'activité économique ...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Proportion de femmes dans l'emploi par secteur (classement CITI)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Séries disponibles	Ventilations disponibles					
		Sexe	Âge	Situation dans l'emploi	Branche d'activité	Zones rurales / urbaines	Autre :
Taux d'activité de la population de 15-65 ans	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Taux de chômage des jeunes 15-24 ans	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pourcentage de la population ayant accès à des prestations de soins de santé (de base)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfants non scolarisés (% par âge)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Taux d'alphabétisation des adultes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

#### 14. Modalités d'accès aux données

- fichier de données anonyme mis à la disposition du grand public (sur un site web, par exemple)
- fichier de données anonyme mis à la disposition d'un public particulier sur demande
- micro-données non mises à disposition de manière générale
- autres modalités d'accès aux données, préciser

1. **Titre de l'enquête** : Enquête sur le Travail des Enfants au Sénégal
2. **Organisme responsable de l'enquête la plus récente** : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)
3. **Date de l'enquête la plus récente...** 1er avril - 25 juin 2005
4. **Date de publication du rapport sur l'enquête la plus récente...** Août 2007
5. **Type de publication** :  papier  internet, site web... www.ansd.sn
6. **Date de la prochaine enquête ...** Non encore programmée
7. **Périodicité**
- |   |  |
|---|--|
| <p>a. Collecte des données</p> <p><input type="checkbox"/> mensuelle</p> <p><input type="checkbox"/> trimestrielle</p> <p><input type="checkbox"/> semestrielle</p> <p><input type="checkbox"/> annuelle</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> autre, préciser... Ponctuelle</p> | <p>j. Diffusion des résultats</p> <p><input type="checkbox"/> mensuelle</p> <p><input type="checkbox"/> trimestrielle</p> <p><input type="checkbox"/> semestrielle</p> <p><input type="checkbox"/> annuelle</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> autre, préciser... Ponctuelle</p> |
|---|--|
8. **Champ de l'enquête**
- |   |  |
|---|--|
| <p>a. Groupes de population</p> <p>Âge minimum... 5 ans</p> <p>Âge maximum...</p> <p>Exclusion des ménages collectifs (armée, prison, etc.) <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui, préciser :... tous les ménages collectifs sont exclus</p> <p>Indiquer tout autre groupe de population exclu de l'enquête (par exemple, les travailleurs migrants) : les ménages des fonctionnaires internationaux</p> | <p>b. Aire géographique</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> pays entier</p> <p><input type="checkbox"/> tout le pays, sauf...</p> <p><input type="checkbox"/> zones urbaines uniquement</p> <p><input type="checkbox"/> zones rurales uniquement</p> <p><input type="checkbox"/> autre, préciser...</p> |
|---|--|
9. **Sujets abordés**
- |   |   |
|---|---|
| <p><input type="checkbox"/> population économiquement active</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> emploi</p> <p><input type="checkbox"/> chômage</p> <p><input type="checkbox"/> sous-emploi temporel</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> heures de travail par période de référence</p> | <p><input checked="" type="checkbox"/> travailleurs occasionnels</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> branche d'activité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> profession</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> situation dans l'emploi</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> niveau d'instruction</p> <p><input type="checkbox"/> emplois secondaires</p> |
|---|---|



- heures réellement travaillées  
 heures habituellement travaillées  
 autre, préciser...
- revenus de l'emploi : traitements, salaires et revenus du travail indépendant*  
 *durée de l'emploi*  
 *durée du chômage*  
 *travailleurs découragés*
- emploi dans l'économie informelle*  
 *emploi dans le secteur informel*  
 *travail des enfants*  
 *pauvreté*  
 *sécurité au travail*  
 *sécurité sociale*  
 *formation*  
 *autre, préciser...*

## 10. Concepts et classifications utilisés dans l'enquête la plus récente

### a. Population économiquement active

- activité économique actuelle (cadre de la population active)  
 activité économique habituelle

Les définitions sont-elle conformes à la résolution de la CIST de 1982 ?  Non  Oui

Autre commentaire...

### b. Situation dans l'emploi

- employés

Différentiation entre les employés permanents et les travailleurs occasionnels, temporaires ou saisonniers ?  Non  Oui, préciser les catégories : Il s'agit des travailleurs occasionnels temporaires et des travailleurs occasionnels permanents

- employeurs  
 travailleurs à leur compte  
 membres de coopératives de producteurs  
 travailleurs familiaux  
 travailleurs inclassables selon leur situation  
 autres, préciser :... Apprentis

### c. Professions

- Utilisation directe de la CIP  
 CIP-08  CIP-88  CIP-68
- Utilisation d'une classification nationale spécifique des professions ?  
 sans rapport avec la CIP  
 basée sur ou compatible avec la :  
 CIP-08  CIP-88  CIP-68

### d. Branches d'activité

- Utilisation directe de la CITI  
 CITI Rév.4 (2008)  CITI Rév.3.1 (2002)

CITI Rév.3 (1990)       CITI Rév.2 (1968)

Utilisation d'une classification nationale spécifique des branches d'activité économique ?

(Nomenclature des activités des Etats membres d'AFRISTAT)

sans rapport avec la CITI

basée sur ou compatible avec la :

CITI Rév.4 (2008)

CITI Rév.3.1 (2002)

CITI Rév.3 (1990)

CITI Rév.2 (1968)

## 11. Mesures (cadre de la population active)

### a. Emploi

i. Le critère d'une heure de travail pour définir l'emploi est-il utilisé ?     Non     Oui

Si non, préciser le critère...Depuis combien (jour de la semaine) dernier avez-vous travaillé ?

ii. Période de référence pour l'emploi :

dernier jour

dernière semaine

quatre dernières semaines

autre, préciser...

iii. Identification des activités économiques :

utilisation d'une liste d'activités

utilisation de questions contenant des exemples de ce qui constitue du travail

### b. Chômage

i) L'enquête comporte une question sur la disponibilité pour travailler :  Non     Oui

Si oui, période de référence de la disponibilité pour travailler :

Identique à celle utilisée pour l'emploi

Différente de celle utilisée pour l'emploi

prochaine semaine

deux prochaines semaines

quatre prochaines semaines

autre, préciser : ...

ii) L'enquête comporte une question sur la recherche d'emploi :  Non     Oui

Si oui, période de référence de la recherche d'emploi :

Identique à celle utilisée pour l'emploi

Différente de celle utilisée pour l'emploi

dernière semaine

deux dernières semaines

quatre dernières semaines

autre, préciser : ...

## 12. Conception de l'enquête (la plus récente)

### a. Procédé d'échantillonnage

Échantillonnage simple

Préciser l'unité d'échantillonnage :  ménages  particuliers

Échantillonnage à plusieurs degrés

Unité d'échantillonnage primaire (préciser) ... Districts de recensement (DR)

Unité finale d'échantillonnage :  ménages  particuliers

### b. Base de sondage, y compris la date ... RGPH 2002 avec des mises à jour des UP

sélectionnées

### c. Taille de l'échantillon ... 3 996 ménages

### l. Taux de non-réponse... 2 %

### m. Conception des questionnaires

questionnaire panoramique  questionnaires individuels  combinaison des deux

### n. Langue du questionnaire

Version originale ... Français

Autres versions (énumérer toutes les langues) ...

Traduction orale pendant les entretiens :  Non  Oui, préciser les langues :... les

langues des différentes localités

### o. Méthode de collecte des données

entretiens en face à face

questionnaire rempli par le sondé (courrier ou livraison)

entretiens téléphoniques

autre, préciser...

### p. Utilisation de réponses par procuration (par exemple, le chef de ménage fournit les réponses pour les membres du ménage absents) Non Oui

## 13. Séries disponibles (enquête la plus récente)

	Séries disponibles	Ventilations disponibles					
		Sexe	Âge	Situation dans l'emploi	Branche d'activité	Zones rurales / urbaines	Autre :
Ratio emploi-population	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Taux de chômage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeunes ni dans le système éducatif ni dans l'emploi	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emploi informel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Taux de participation au marché du travail	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Séries disponibles	Ventilations disponibles					
		Sexe	Âge	Situation dans l'emploi	Branche d'activité	Zones rurales / urbaines	Autre :
Travailleurs pauvres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Taux de bas salaires (inférieurs à 2/3 du salaire horaire médian)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salaire horaire moyen	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salaire réel moyen	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salariés ayant suivi récemment une formation professionnelle	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Durée du travail excessive (plus de 48 heures par semaine, heures « habituellement travaillées »)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Heures habituellement travaillées (tranches horaires type)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Heures travaillées par an et par personne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Taux de sous-emploi temporel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travail des enfants	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formes dangereuses de travail des enfants (5 à 14ans)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Proportion de femmes occupant des postes du grand groupe 1 de la CITP-88	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Écarts de salaire entre hommes et femmes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pourcentage de la population de 65 ans au moins bénéficiant d'une pension	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pourcentage de la population bénéficiant d'une couverture (de base) par la sécurité sociale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfants non scolarisés (% par âge)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emploi par branche d'activité économique ...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Proportion de femmes dans l'emploi par secteur (classement CITI)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emploi d'après la situation dans la profession	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Séries disponibles	Ventilations disponibles					
		Sexe	Âge	Situation dans l'emploi	Branche d'activité	Zones rurales / urbaines	Autre :
Profession de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salaire minimum en pourcentage du salaire médian	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pourcentage d'emplois non permanents	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Durée moyenne en mois des emplois non permanents	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Effectifs des travailleurs occasionnels ou journaliers	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Revenu moyen mensuel des travailleurs occasionnels/ journaliers	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfants non scolarisés (% par âge)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emploi par branche d'activité économique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Taux d'alphabétisation des adultes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

#### 14. Modalités d'accès aux données

- fichier de données anonyme mis à la disposition du grand public (sur un site web, par exemple)
- fichier de données anonyme mis à la disposition d'un public particulier sur demande
- micro-données non mises à disposition de manière générale
- autres modalités d'accès aux données, préciser

## Annexe 2 : Présentation des bases de données administratives

1. **Titre de la base de données ...** Banque de données des indicateurs sociaux du Sénégal
2. **Organisme responsable ...** Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
3. **Périodicité de la mise à jour**
  - quotidienne*
  - hebdomadaire*
  - mensuelle*
  - ad hoc*
  - autre, préciser... Chaque deux ans après validation des données disponibles*
4. **Objectif principal :**
  - administration interne*
  - information des services*
  - orientation professionnelle*
  - possibilités de formation*
  - placement*
  - informations sur le marché du travail*
  - possibilités de travail indépendant*
  - indemnités*
  - permis de travail*
  - statistique (indicateurs socioéconomiques pour le besoin de suivi des politiques)*
  - autre, préciser...*
5. **Unité de chaque enregistrement ...**
6. **Champ de l'enquête**
  - a. Aire géographique
    - pays entier*
    - tout le pays, sauf...*
    - zones urbaines uniquement*
    - zones rurales uniquement*
    - autre, préciser...*
  - b. Secteurs institutionnels (*sur le plan des travailleurs*)
    - organismes publics*
    - organismes parapublics*
    - établissements privés enregistrés*
    - établissements privés non enregistrés*
    - autre, préciser...*
    - sans objet*
7. **Sujets abordés**
  - emploi*
  - maladies professionnelles*

- demandeurs d'emploi*
- vacances de postes*
- sécurité sociale*
- négociations collectives*
- lésions professionnelles*

- indemnités*
- relations professionnelles*
- syndicats*
- employeurs*

#### 8. Données collectées

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> <i>profession</i>                               | <input type="checkbox"/> <i>grèves</i>   |
| <input checked="" type="checkbox"/> <i>branche d'activité</i>            | <input type="checkbox"/> <i>jours perdus (grèves)</i>                            |
| <input checked="" type="checkbox"/> <i>données démographiques</i>        | <input type="checkbox"/> <i>autres arrêts du travail</i>                         |
| <input type="checkbox"/> <i>niveau d'instruction</i>                     | <input type="checkbox"/> <i>procès</i>   |
| <input type="checkbox"/> <i>pays d'origine</i>                           | <input type="checkbox"/> <i>type de différend (procès)</i>                       |
| <input type="checkbox"/> <i>durée de résidence</i>                       | <input type="checkbox"/> <i>conventions collectives</i>                          |
| <input checked="" type="checkbox"/> <i>salaires offerts/souhaités</i>    | <input type="checkbox"/> <i>champ d'application</i>                              |
| <input type="checkbox"/> <i>cotisations de retraite</i>                  | <input type="checkbox"/> <i>détails des conventions collectives</i>              |
| <input type="checkbox"/> <i>prestations de retraite/autres avantages</i> | <input type="checkbox"/> <i>autre, préciser...</i>                               |
| <input type="checkbox"/> <i>lésions mortelles</i>                        | <input type="checkbox"/> <i>cours/formations disponibles dans les organismes</i> |
| <input type="checkbox"/> <i>lésions non mortelles</i>                    | <input type="checkbox"/> <i>autre, préciser...</i>                               |
| <input type="checkbox"/> <i>indemnités</i>                               |  |
| <input type="checkbox"/> <i>jours perdus (lésions non mortelles)</i>     |  |

#### 9. Source

- particuliers*
- informations sur les entreprises*
- presse*
- autre, préciser ... Administrations publiques*

#### 10. Diffusion

##### a. Fréquence

- mensuelle*
- trimestrielle*
- semestrielle*
- annuelle*
- autre, préciser...*

##### b. Forme de diffusion

- documents imprimés (annuaire statistique)*
  - en ligne, préciser*
- l'adresse du site web [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn)*

#### 11. Principaux groupes d'utilisateurs

- grand public*
- investisseurs*
- chercheurs*
- organismes publics*
- autre, préciser...*

1. **Titre de la base de données ...** Application Caisse de Sécurité Sociale du Sénégal
2. **Organisme responsable ...** Direction de l'Informatique de la CSS
3. **Périodicité de la mise à jour**
- quotidienne*
  - hebdomadaire*
  - mensuelle*
  - ad hoc*
  - autre, préciser... Chaque deux ans après validation des données disponibles*
4. **Objectif principal :**
- administration interne*
  - information des services*
  - orientation professionnelle*
  - possibilités de formation*
  - placement*
  - informations sur le marché du travail*
  - possibilités de travail indépendant*
  - indemnités*
  - permis de travail*
  - statistique*
  - autre, préciser : Opérations financières*
5. **Unité de chaque enregistrement :** Employeur - Employé
6. **Champ de l'enquête**
- c. Aire géographique
- pays entier*
  - tout le pays, sauf... les nouveaux départements (Kaffrine - Matam et Diouloulou)*
  - zones urbaines uniquement*
  - zones rurales uniquement*
  - autre, préciser...*
- d. Secteurs institutionnels (*sur le plan des travailleurs*)
- organismes publics*
  - organismes parapublics*
  - établissements privés enregistrés*
  - établissements privés non enregistrés*
  - autre, préciser...*
  - sans objet*
7. **Sujets abordés**
- emploi*
  - demandeurs d'emploi*
  - vacances de postes*
  - sécurité sociale*
  - maladies professionnelles*
  - indemnités*
  - relations professionnelles*
  - syndicats*



- négociations collectives*
- lésions professionnelles*

- employeurs*

### 8. Données collectées

- profession*
- branche d'activité*
- données démographiques*
- niveau d'instruction*
- pays d'origine*
- durée de résidence*
- salaires offerts/souhaités*
- cotisations de retraite*
- prestations de retraite/autres avantages*
- lésions mortelles*
- lésions non mortelles*
- indemnités*
- jours perdus (lésions non mortelles)*
- grèves*
- jours perdus (grèves)*
- autres arrêts du travail*
- procès*
- type de différend (procès)*
- conventions collectives*
- champ d'application*
- détails des conventions collectives*
- autre, préciser...*
- cours/formations disponibles dans les organismes*
- autre, préciser...*

### 9. Source

- particuliers*
- informations sur les entreprises*
- presse*
- autre, préciser ...*

### 10. Diffusion

#### c. Fréquence

- mensuelle*
- trimestrielle*
- semestrielle*
- annuelle : Annuaire statistique des accidents de travail*
- autre, préciser...*

#### d. Forme de diffusion

- documents imprimés (annuaire statistique)*
- en ligne, préciser l'adresse du site web*

### 11. Principaux groupes d'utilisateurs

- grand public*
- investisseurs*
- chercheurs*
- organismes publics*
- autre, préciser...*

Questionnaire utilisateur

### Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées

#### Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)

Prénoms et Nom	Fonction
Babakar FALL	Directeur Général de l'ANSD
Mamadou Falou MBENGUE	Directeur Général Adjoint de l'ANSD
Cheikh Tidiane NDIAYE	Directeur des statistiques démographiques et sociales
Djibril NDOYE	Chef de Division des statistiques sociales, du suivi des conditions de vie et de la pauvreté
Kouady Serge Nalar MANEZ	Chef du Bureau des statistiques sociales

#### Institut de Prévoyance de Retraite au Sénégal (IPRES)

Prénoms et Nom	Fonction
Bacary DIABATE	Assistant, Cellule des études
Hadiya TANDIAN	Sociologue, Chargé des enquêtes

#### Caisse de Sécurité Sociale (CSS)

Prénoms et Nom	Fonction
Assan SOUMARE	Secrétaire Général de la CSS
Ousmane DIOUF	Directeur des études statistiques et qualité
Bakary DRAME	Informaticien

#### Direction des Statistiques du Travail et Etude (DSTE)

Prénoms et Nom	Fonction
Arouna LY	Directeur des statistiques du travail et des études
Ousseynou KHAIRIDINE	Chef de Division des statistiques du travail et de l'emploi
Cheikh MBACKE	Contrôleur de travail
Alassane DIALLO	Contrôleur de travail

#### Conseil National du Patronat (CNP) du Sénégal

Prénoms et Nom	Fonction
Charles FAYE	Président de la Commission dialogue social et normes du travail
Ibrahima NDIAYE	GMD
Bassirou SOUMARE	Dakar Catering
Claude D'ALMEIDA	Sanofi-Aventis
Diatou Isabelle DIATA	Kapio Shipping
Mor THIAW	SIGELEC
Maurice SARR	SCIMPEX
Cheikh Ina FALL	IPM, Assurance Maladie

#### Direction de l'Emploi (DE)

Prénoms et Nom	Fonction
SECK Marie	Secrétaire Permanente à la Promotion de l'Emploi
Arouna TOURE	Coordinateur du système d'information sur le marché de l'emploi

### **Direction de la prévision et des études économiques (DPEE)**

<b>Prénoms et Nom</b>	<b>Fonction</b>
Fatou DJANE GUEYE	Chef de la Division des synthèses conjoncturelles
Sylvain Pierre NDIONE	Chef de Bureau de la conjoncture intérieure
Baïdy Baro MBAYE	Chef de Bureau de l'analyse et de la prévision à court terme

### **Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS)**

<b>Prénoms et Nom</b>	<b>Fonction</b>
Bayla SOW	Secrétaire Général de la CNTS

### **Université Cheikh Anta Diop**

<b>Prénoms et Nom</b>	<b>Fonction</b>
Fatoumata Diouf GUEYE	Directrice des ressources humaines
Bhen Sikina TOGUEBAYE	Enseignant Chercheur

### **Bureau régional du BIT à Dakar**

<b>Prénoms et Nom</b>	<b>Fonction</b>
Honoré Toro DJERMA	Ingénieur Statisticien Economiste, Spécialiste en statistiques du travail, ETD/Dakar (BIT Dakar)

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Agence nationale de la statistique et de la démographie « Enquête nationale sur le travail des enfants » (E.N.T.E.S 2005), Rapport national d'analyse, Août 2007

Agence nationale de la statistique et de la démographie « Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal » (E.S.P.S 2005 – 2006), Rapport national, septembre 2007

République du Sénégal « Schéma directeur de la statistique du Sénégal 2008 - 2013 » Rapport principal, juin 2007

Site ANDS : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn)

Site IPRES: [www.ipres.sn](http://www.ipres.sn)

Site DPEE: [www.dpee.sn](http://www.dpee.sn)